

L'Anjou laïque

N° 148 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,60 € - Juillet, Août, Septembre 2024

L'UNIVERSALITÉ EN QUESTION



Anathèmes versus débats..... p.4

Les avatars de la Ciivise p.5

Les dérives de l'école privée..... p.8

Chansons pacifiques p.10

J. O. : Tout feu tout flamme p.13

Un voisin Artiste p.15

Après la dissolution du 9 juin p.18

Également au sommaire de ce numéro

Portrait : l'Avenir p.2
Une loi sous les radars p.3
Démocrate ou républicain p.6
Bêtisier du laïco-sceptique p.9
Gibert Auzias p.11
Pierre Michel p.12

Mouvement de la paix p.14
Formation professionnelle p.16
Extrême droite et écologie p.17
Jeux p.19
Une nouvelle d'Armelle p.20
Brèves écologiques p.20



Les figures de "l'Avenir" de Doué-la-Fontaine

Marcelle Foulard Née en 1928 ne fait pas son âge. Et, ce n'est pas qu'une formule de politesse. Le verbe haut et clair, coquette, droite comme la lettre i, elle fait beaucoup moins.

Sur l'*Avenir*, c'est le nom de l'amicale laïque, elle est intarissable. Nous l'avons rencontrée en compagnie de Michel Raimbault actuel président lors du long week-end du 8 mai et du jeudi de l'Ascension. Jacques Fournée en villégiature chez ses enfants était absent. En



recherchant dans les archives, j'ai vu qu'il fut à l'honneur de ce journal en 2011. Il était interviewé par Jacky Minier. De cet entretien, je vous livre cette phrase, à mon avis, le caractérisant : « *Je me suis toujours battu pour que le mot laïque soit conservé dans le nom du foyer. Dans nos activités, si nous sommes des prestataires de services, nous devons être les meilleurs et ainsi faire passer tout doucement quelques fragments d'idées. C'est par petites touches qu'on maintient l'idée laïque. Si on laisse quelques exemplaires de l'Anjou laïque sur le comptoir, quelques-uns l'ouvriront* ».

Pendant son long bail à la présidence (44 ans), il fut secondé par Marcelle. Et ce n'est pas par petites touches que celle-ci s'imprégna de laïcité. Petite, elle tomba dans son chaudron. Son père, Claude Guillon, fut président de l'*Avenir*. De la magnificence de cette époque, elle a rappelé les activités culturelles pratiquées. « *Il y avait du théâtre, de la musique (fanfare et philharmonie), le jour de l'ascension, une fête costumée avec des chars. Et, qui dit chars dit reine. Je le fus en 1947 à l'âge de 19 ans* ». Si on en juge par la fière allure d'aujourd'hui, ce sacre n'a pas dû être usurpé.

Pour plus de détails sur les activités du passé Michel Raimbault, actuel président, nous

renvoie à l'opuscule réalisé en 2005 à l'occasion du centième anniversaire de l'*Avenir*. De l'*Avenir* ? Ce n'est pas tout à fait exact. En 1905, c'est l'Association des anciens élèves et amis de l'école laïque de Doué-la-Fontaine qui est créée par Ernest Moriceau, instituteur. Et, ce n'est qu'en 1907 quand la Société Philharmonique et le Comité républicain la rejoignent que la fusion prend le nom d'*Avenir*. Le fait qu'Ernest Moriceau préside cette nouvelle association est une marque d'attachement à la défense de l'école laïque. C'est, cette même année qu'a lieu l'installation au 10 rue Taunay. En 1920, année importante pour Marcelle Guillon, une société de jeunes filles, Printania, adhère à l'*Avenir*. En 1924, l'*Avenir* devient *Foyer d'éducation physique, intellectuelle, morale et sociale*. L'ambition humaniste est notoire. Les participant(e)s des pratiques sportives (foot, athlétisme, escrime) et celles et ceux des pratiques culturelles (bibliothèque, théâtre, musique) se côtoient. Ces adhérents se rassemblaient certainement pour la participation aux fêtes populaires et à la réalisation de chars.



Marcelle Guillon, via Printania, participe aux activités, puis devenue Marcelle Foulard en 1948, elle s'implique comme dirigeante. Cependant, bien qu'elle ait la laïcité au cœur, elle eut en dehors de l'*Avenir* un parcours professionnel et une vie de femme. Jeune fille, couturière dans l'entreprise Sauzeau, elle milite pour un premier mai chômé et payé. Combattante, elle s'engage dans les jeunesses socialistes. Mariée au serrurier Roger Foulard, ensemble ils fondent, place Saint Pierre, une armurerie doublée d'une boutique d'ar-



tics de pêche. Seule dans son armurerie, elle affronta un cambriolage en 1974.

La vie de Marcelle ne fut pas celle d'un long fleuve tranquille. Les drames ne l'ont pas épargnée Sur ses 5 enfants (2 garçons et 3 filles), il ne reste plus qu'une fille. Lors du premier décès, elle était encore avec son époux qui meurt en 1992. Pour les trois autres disparitions, elle assumait seule le chagrin d'une mère. Mais, « *Militante d'un jour, militante toujours* », après sa cessation d'activité en 1999, elle accompagne plus intensément et plus souvent Jacques Fournée. Elle lui succède en 2012 pour la durée d'un quinquennat. La fin de ce dernier mandat n'a pas sonné la retraite de la bénévole dévouée. Il lui arrive, plus souvent qu'à son tour, de tenir la caisse de la buvette ouverte du mardi au dimanche de 18 heures à 21 heures. « *Et, vous savez pour calculer le montant des additions, je ne pose pas les opérations.* ». Michel Raimbault confirme. Michel, lui aussi, mériterait bien une médaille. Militant politique très connu sur le canton et la circonscription sud de Saumur où il fut de nombreuses fois candidat aux élections départementales et nationales, il accepta de succéder à Marcelle. Une forme de reconversion dans le bénévolat. Il préside maintenant une association de 150 membres. Et si les activités n'ont plus le prestige des heures de gloire des amicales laïques, elles sont encore nombreuses. Souvent encadrées par des salariés, elles demandent des compétences comptables aux administratrices et administrateurs. Les activités sportives compétitives ont laissé place à des formes de gymnastique d'entretien. La culture par son atelier photo et ses séances de cinéma, entre autres, occupe de nombreux créneaux. Les moments conviviaux, concours de pêche, de belote et réveillon de nouvel an sont maintenus. À l'*Avenir* on ne fait pas que consommer.

Propos recueillis par Jack Proutt

Un anniversaire occulté, la loi de 2004

« Art. L. 141-5-1. - Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève. »

C'est le contenu du premier article de la loi de 2004 sur l'interdiction du port de signes religieux ostensibles. Cette loi a eu 20 ans le 15 mars dernier. Cet anniversaire est passé sous les radars. Sans doute parce que son existence est paradoxale. En effet sur son principe elle continue à être contestée par certains alors que son application n'y est pratiquement pas. Arrêtons-nous donc sur le principe. Au préalable, quelques mots sur sa genèse aideront à mieux appréhender l'utilité que ses initiateurs ont voulu lui donner. Au départ, en 1989 trois jeunes filles du lycée de Creil refusent de retirer leur foulard islamique. Lionel Jospin, alors Premier ministre, sur cette question, s'en remet au Conseil d'État. Ce dernier laisse les chefs d'établissement libres de décider si le port du foulard relève d'un prosélytisme volontaire ou non. La situation devient ingérable (Lionel Jospin le reconnaîtra ultérieurement). Devant cet imbroglio, Jacques Chirac décide, en 2003, la mise en place d'une commission dont la présidence est confiée à Bernard Stasi alors médiateur de la République. Pendant 5 mois, avant de demander une loi, ses membres auditionnent des personnes plus particulièrement concernées dont des élèves de religion musulmane. Les témoignages de ces dernières furent, d'après certains participants, déterminant pour convaincre les membres hésitants à opter pour une loi. À noter que si le voile islamique fut à l'origine de la loi de 2004, le législateur a eu la sagesse d'étendre l'interdiction du port ostensible à d'autres signes religieux, si bien que parler de loi sur le voile est impropre. Le fait de continuer à nommer la loi de 2004, loi contre le voile relève d'une démarche électoraliste. Cette proclamation vise en effet à la présenter comme discriminante à l'égard des seuls musulmans et ainsi, en la dénonçant, prétendre être les défenseurs de ces derniers.

Sur les 20 membres de la commission, un seul, Jean Baubérot, s'abstiendra sur le fait de légiférer sur une question devenue incandescente. La conjugaison de discriminations sociales et une influence plus forte d'une idéolo-

gique importée d'outre atlantique ont fait que Jean Baubérot est moins isolé.

Dernièrement, dans le journal « *Le Monde* » du 17 avril un philosophe nommé Jean-Fabien Spitz, dans une tribune affirme que la loi de 2004 contredit l'article 2 de la loi de 1905. Pour justifier son parti pris, il fait dire à cet article ce qu'il ne dit pas. « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* » ne signifie pas, comme il l'affirme, que « *l'État neutre ne reconnaît aucun culte officiel* ». Le qualificatif **officiel** inventé dénature la portée générale anticipée de l'abstention de la République à l'égard d'aucun culte, donc de tous les cultes quels qu'ils soient. Vouloir limiter l'article 2 à une émancipation républicaine de la religion catholique alors très majoritaire est une injure à l'intelligence des auteurs de la loi convaincus qu'ils étaient de l'universalité de la République.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



Philippe Portier, politologue et sociologue, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ne s'oppose pas à la loi de 2004 en interprétant l'article 2, il le considère tout simplement obsolète eu égard à la réalité. La réalité c'est la prise en compte des religions par les chefs d'État. Dans un entretien au journal « *Ouest-France* », il cite entre autres la loi Debré de 1959 sur le financement public des écoles confessionnelles et la rencontre de F. Mitterrand et Monseigneur Lustiger pour discuter de bioéthique. Il n'estime pas ces faits comme des entorses à la loi de 1905 et à son article 2, mais comme une évolution de l'approche laïque. Pour lui de la laïcité de séparation, nous serions passés à une laïcité de reconnaissance. Favorable aux accommodements dits raisonnables, il s'oppose à la loi de 2004 et rejoint Jean Baubérot. Jean Baubérot qui, il faut le savoir, estime que le concordat est une forme de laïcité.

Pour ce qui concerne le port de tenues islamiques qui crispent les gens de gauche plus démocrates que républicains¹, dans l'appel intitulé « *Prof's ne capitulons pas* » les phi-

losophes E. Badinter, R. Debray, A. Finkielkraut, E. de Fontenay, C. Kintzler en 1989 avait pressenti la réticence et même le refus à l'interdiction. En s'adressant à Lionel Jospin, alors Premier ministre, ils écrivaient « *N'avez-vous pas désavoué l'autorité des professeurs et des chefs d'établissement en donnant l'impression que vous identifiez automatiquement l'exclusion au racisme ?* »

Aujourd'hui, comme hier, hors Jean-Fabien Spitz, ce sont principalement des philosophes qui défendent le bien-fondé de la loi de 2004. Nous en retiendrons deux : Henri Pena-Ruiz et Catherine Kintzler.

Pour Henri Pena-Ruiz la loi de 2004 « *avait un but général, celui de préserver les élèves contre tout prosélytisme et d'assurer ainsi la sérénité du lieu scolaire, voué à l'instruction et à l'étude. Elle ne pouvait atteindre un tel objectif qu'en interdisant tous les signes religieux ostensibles qui, comme tels, peuvent provoquer des conflits d'appartenance. Une telle démarche avait bien une portée générale, non discriminatoire* ». Cet extrait d'une tribune libre parue dans l'hebdomadaire *Marianne* le 18 mars/2024 intitulée « *La loi sur le voile n'existe pas* » atteste que notre ami philosophe auteur, entre autres, du « *Dictionnaire amoureux de la laïcité* » est resté fidèle à l'esprit de la commission Stasi.

De même Catherine Kintzler confirme sur son blog « *Mezetulle* » qu'elle ne regrette pas sa lettre ouverte collective à Lionel Jospin. Elle se dit aujourd'hui heureuse d'avoir obtenu satisfaction.

Toujours sur son blog, en mémoire à des témoignages d'élèves assignées à l'islam, elle écrit « *La loi de 2004 est un exemple éminent de ce que j'appelle « la respiration laïque ». L'école devrait offrir une double vie à chaque élève en suspendant momentanément la considération de son origine, en suspendant les assignations sociale, religieuse, ethnique, etc. Cette suspension est une liberté, la liberté de faire un pas de côté, de prendre l'air, d'être autre que ce à quoi l'environnement social, la « proximité », vous réduit* ».

À quoi bon vous le cacher, Pena-Ruiz et Catherine Kintzler sont, en matière de laïcité, les philosophes de référence du directeur de la publication, ancien président de la FOL.

Jack Prault

¹ Voir êtes-vous démocrates ou républicains pages 6 et 7

Anathèmes versus débats

Le 17 mai était la journée mondiale de lutte contre les LGBT-phobies. En France, les manifestations avaient pris pour cible un projet de loi déposé par des sénatrices et sénateurs LR. Le texte vise à : « interdire de prescrire des bloqueurs de puberté aux mineurs [. . .], interdire la prescription et l'administration d'hormones croisées aux mineurs ainsi que la chirurgie de réassignation sexuelle. » Le sujet est sérieux et mérite un débat.

Pas sûr que les opposantes et opposants à cette loi choisissent toujours les arguments les plus pertinents pour convaincre. L'article de Libération, publié sur le site du journal le 6 mai 2024, est illustré d'une photo de la tête d'une manif parisienne récente sur le même sujet, au moment de la prise de parole. Derrière l'oratrice, est déployée une banderole portant cette inscription : « *Transphobie, islamophobie, de cette éducation-là, nous n'en voulons pas* ». Est-il possible d'imaginer pire salmigondis idéologique ?

L'islamophobie, faut-il le rappeler est un concept popularisé par des musulmans radicaux conçu comme : « *une arme de discrédit massif, pour amalgamer les résistants de l'islam politique, avec les haineux, les xénophobes et les racistes* ». ¹ Manquer de respect à la religion, c'est manquer de respect aux croyantes et aux croyants. Par ce tour de passe-passe, toute remise en cause de la religion est assimilée à une position raciste.

Et c'est là que l'on en perd son « latin » ! S'il y a une question sur laquelle TOUTES les religions du livre sont au diapason, c'est bien leur détestation, leur condamnation féroce de l'homosexualité et de la sexualité libre en général

Et c'est là que l'on en perd son « latin » ! S'il y a une question sur laquelle TOUTES les religions du livre sont au diapason, c'est bien leur détestation, leur condamnation féroce de l'homosexualité et de la sexualité libre

en général. Cette condamnation peut aller, dans les pays où la loi religieuse s'applique (et pas seulement dans les pays musulmans)

Si l'on oublie l'universalisme des droits des hommes et des femmes, et avec lui la condamnation de l'oppression religieuse, le combat pour les droits et l'égalité devient l'agrégation de combats particuliers

jusqu'à de lourdes peines de prison, des punitions corporelles ou la peine de mort. Comment un mouvement qui dénonce à juste titre les violences commises au titre de la discrimination de pratiques sexuelles ou de genres, peut-il en même temps défendre un concept qui empêche toute critique de la religion, principale pourvoyeuse idéologique de ces mêmes violences ? Le communautarisme, ce nouveau prêt-à-penser qui obscurcit à souhait la compréhension politique de la période que nous vivons, est probablement une des raisons principales de cette improbable confusion. Si l'on oublie l'universalisme des droits des hommes et des femmes, et avec lui la condamnation de l'oppression religieuse, le combat pour les droits et l'égalité devient l'agrégation de combats particuliers. Chaque communauté porte ses revendications et quiconque n'en fait pas partie n'est évidemment pas habilité à porter un jugement sur leur bien-fondé. Si d'aventure, une citoyenne ou un citoyen n'appartenant pas à la communauté, se permet de donner un avis différent, même s'il est sérieusement argumenté, elle ou il se voit immédiatement taxé.e d'illégitime d'abord, et ensuite d'islamophobe, de transphobe, de grossophobe, d'antisémite, de raciste et la liste n'est bien sûr pas exhaustive.

Ce qui devient central, ce n'est plus notre appartenance à une classe sociale, ce n'est plus

l'émancipation collective autour de valeurs communes, mais le combat identitaire. « *Le citoyen s'étant ainsi effacé devant l'individu perçu à travers sa seule identité, le fossé se creuse entre le « nous », au bord de l'effondrement, et le « moi » triomphant.* » ² Fin du débat possible, remplacé par un échange d'anathèmes assassins. Une conception totalitaire de la vie intellectuelle dont s'accommodent facilement tous les fanatiques religieux, champions toutes catégories de la litanie dogmatique... « *C'est précisément dans les périodes de montées aux extrêmes, quand les consciences se durcissent et que tout dialogue menace de se rompre, qu'il faut protéger l'espace d'une frontalité honnête, le seul qui permet véritablement de penser.* » ³

Ayant abandonné l'idée de pouvoir trouver en société, la voie d'un dialogue, d'une critique collective du patriarcat, du colonialisme, du capitalisme, ces nouvelles « radicalités » émettent le mouvement social, jetant



les communautés les unes contre les autres et de fait, handicapent lourdement l'hypothèse d'une vision commune et alternative de l'avenir.

Dominique Delahaye

¹ Djemila Benhabib « Islamophobie, mon œil ! »

² Mark Lilla (cité par Olivier Meuwly article in Le temps consultable en ligne « La gauche américaine et le piège identitaire »)

³ Jean Birnbaum « Le courage de la nuance »

Les avatars de la Ciivise

Dans le précédent numéro de l'Anjou Laïque (147) : la commission Ciivise 1¹ avait clos ses travaux en décembre 2023, après 3 années d'activité, 30 000 témoignages engrangés et un rapport rassemblant 82 préconisations de politique publique.

Ce travail gigantesque fut mené par 23 membres, avec 2 co-présidents le juge Édouard Durand et Nathalie Mathieu travailleuse sociale. Ceux-ci ne furent pas reconduits, provoquant de nombreuses critiques dans la société et la démission de plus de la moitié des membres de la commission. Le non-renouvellement du juge Édouard Durand interroge et inquiète un grand nombre de personnes.

En février 2024 la nouvelle Ciivise 2 est à son tour en arrêt. Mise en retrait de Caroline Rey-Salmon vice-présidente de la Ciivise 2 et démission de Sébastien Boueilh son co-président. Il faut attendre le 3 avril 2024 pour que Sarah El Haïry, ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles annonce la reprise des travaux de la Ciivise 3 avec une nouvelle gouvernance entièrement renouvelée. Un collège de quatre personnes : Maryse Le Men-Regnier, Thierry Baudet, Solène Podevin et Bruno Questel.

Fin mai un nouveau clash Bruno Questel est exclu de la Ciivise 3 pour avoir prononcé des propos visant à défendre un père incestueux dans le cadre de ses fonctions d'avocat. L'association L'ENFANT BLEU qui avait été sollicitée pour entrer dans la Ciivise 2 en janvier démissionne « les actions et prises de position récentes sont en totale contradiction avec nos valeurs et notre mission. L'association L'ENFANT BLEU a toujours été et restera du côté des victimes.

Selon le communiqué du ministère chargé de l'enfance, de la jeunesse et des familles « Ce nouveau collège aura l'avantage de croiser les points de vue grâce à des compétences multiples et complémentaires » Cela sous-entend que ce n'était pas le cas avec Édouard Durand ? Ce sont des paroles accusatrices pour la commission¹ qui pourtant était constituée des divers professionnels de la petite enfance nommée par le même ministère d'E. Macron. « Les missions restent les mêmes. À savoir veiller à la mise en œuvre des préconisations déjà émises ou en passe d'être mises en forme, faire des structures d'accueil des lieux sûrs, organiser la formation des professionnels au contact des enfants pour construire

une chaîne solide de protection. Et à terme accompagner la bascule de notre société vers une nouvelle ère où l'accompagnement des victimes sera, selon les mots mêmes de la ministre, l'affaire de nous tous » Rien de nouveau et tout est déjà précisé dans la synthèse du rapport Ciivise 1.

Sur Radio-sud la journaliste Muriel Reus pose la question à É.Durand : « le gouvernement veut faire taire la Ciivise 1 ? Et vous comment allez-vous Monsieur Durand ? Merci je vais bien la Ciivise a été un mou-



Edouard Durand

160 000 enfants
Gallimard



Librairie Les cahiers de Colette

Jeudi 8 février à partir de 18h

23/25, rue Rambuteau,
Paris, 4e

vement social qui porte construit et met en mouvement. Mon engagement existait avant et il lui survivra. Oui on veut faire taire la Ciivise par la clôture de l'appel à témoignages et maintenir le délai de prescription pour porter plainte » ce qui protège certains agresseurs pour des faits anciens, c'est mettre la parole sous silence.

Le rapport du collectif Ciivise 1 a dénoncé le déni massif de l'inceste qui a infiltré la pratique de toutes les institutions. Les dysfonctionnements sont pointés : les professionnels de l'enfance ne sont pas suffisamment formés ainsi que les gendarmes, policiers, juges pour faire le repérage des enfants victimes, puis le traitement judiciaire, la réparation incluant le soin et la prévention. 70 % des plaintes sont classées sans suite 3 % des agresseurs sont condamnés, nous sommes dans un système d'impunité, il faut remettre la loi à sa place modifiée, ou renforcée en mettant un savoir commun entre tous les experts. Le rapport est là il faut agir. On ne peut faire les choses à moitié, et cela nécessite des formations qui auront un coût. Les formations demanderont une remise en question de chacun, de la société. Cette intransigeance du juge É.Durand est nécessaire mais pas du goût de tout le

monde au gouvernement sans doute.

La société a changé depuis la fin du vingtième siècle. Les femmes, en majorité, dénoncent les violences sexuelles qu'elles ont subies par leurs témoignages dans la littérature, les mouvements féministes, les associations de victimes, la CIASE, Me too sur les réseaux sociaux. É.Durand en saluant le courage et la générosité de ces femmes, connues, qui dénoncent leurs agresseurs : Judith Godrèche, Emmanuelle Béard, Christine Angot, Neige Sinno... poursuit le sillon

qu'il a déjà tracé dans son tract « 160 000 enfants ». Sa parole d'expert devient une référence sur les violences sexuelles et l'inceste quand il co-anime des interventions publiques : Le film de Chstine Angot, Une Famille à Yvry sur seine le 26 avril. Aux côtés de Judith Godrèche qui dénonce l'omerta sur les viols et les agressions sexuelles dans le cinéma français. Une commission de l'Assemblée nationale

a commencé à partir du 20 mai à enquêter sur les violences sexuelles dans le monde du cinéma. Judith Godrèche a demandé le retour du juge E. Durand à la commission en avril mais sans succès.

Si on pensait faire taire la parole du juge É.Durand, c'est raté c'est le contraire qui se produit. Il a une aura médiatique que vous n'effacerez pas monsieur Macron ! Tous les jours sur les réseaux sociaux apparaissent des soutiens à la Ciivise et à É.Durand.

Catherine Battreau

1 Ciivise (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants)

2 Synthèse de la Ciivise 2023 <http://www.ciivise.fr/-rapport-public-de-la-ciivise/>

3 160 000 ENFANTS Tract Gallimard

Êtes-vous Démocrate ou Républicain ?

par Régis Debray (Extraits)

Sublime article paru en 1995 dans le *Nouvel Observateur*. C'est l'approfondissement d'un premier texte de novembre 1989. Il est à lire et à relire. Il montre combien nous nous sommes éloignés de nous-mêmes pour nous américaniser.

Ce texte peut expliquer, hors les démarches électoralistes et opportunistes, les différents points de vues à gauche sur la laïcité. Le texte intégral sur le blog (anjoulaique.blogspot.com)

La question ne sera-t-elle donc jamais posée ? Celle qui commande à tous les débats du jour l'identité d'une république, par quoi notre pays fait, en Europe et dans le monde, exception. Hier, un Code de la Nationalité. Aujourd'hui, un foulard. Demain, n'importe quoi : polémiques écrans, batailles sans raison. On ne guérira pas ces mauvaises fièvres sans en déceler la cause première.

Nous payons tous à présent, par une indéniabile confusion mentale, la confusion intellectuelle entre l'idée de république issue de la Révolution française, et l'idée de démocratie, telle que la modèle l'histoire anglo-saxonne. On les croit synonymes, et chacun de prendre un terme pour un autre. Pourquoi les distinguer ? La société libérale et consumériste n'est qu'une figure parmi d'autres de la démocratie, mais si dominante et communicative qu'on la croit obligatoire, y compris dans les pays où la démocratie a pris d'autres visages.

Refuser par exemple à une jeune musulmane l'entrée d'une salle de classe tant qu'elle ne laisserait pas son voile au vestiaire ? « Bonne action », clamera le républicain. Non, « mauvaise action ! » s'indignera le démocrate. « Laïcité », dira l'un. « Intolérance », dira l'autre. (Vous et moi avons répété la scène ces derniers temps.) Querelle de mots ? Non : quiproquo des principes.

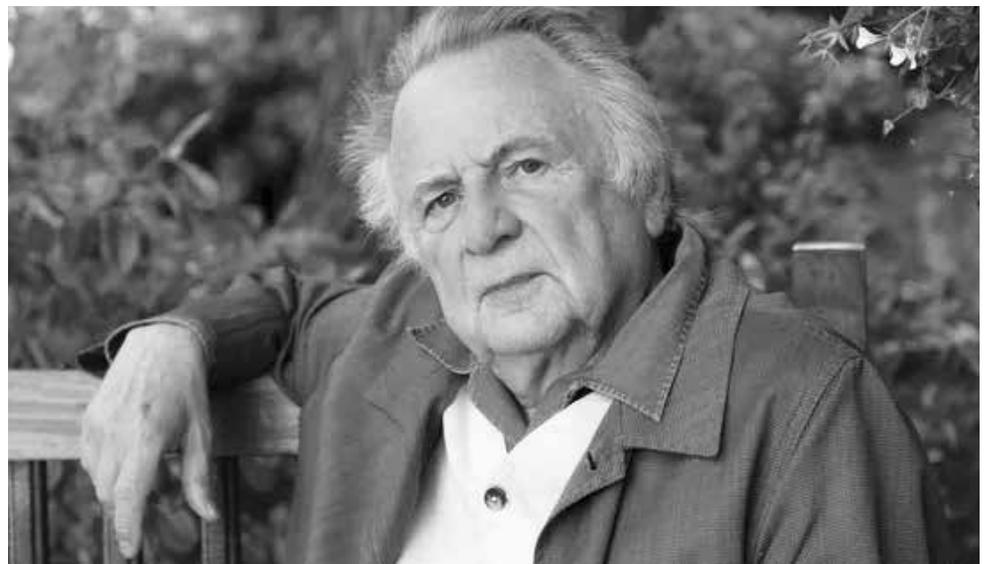
Comme l'Homo sapiens est un mammifère plus, la république est la démocratie plus. Plus précieuse et plus précaire. Plus ingrate, plus gratifiante. La république, c'est la liberté, plus la raison. L'État de droit, plus la justice. La tolérance, plus la volonté. La démocratie, dirons-nous, c'est ce qui reste d'une république quand on éteint les Lumières.

Depuis 1789, et plus exactement depuis 1793, lorsque des insensés eurent l'audace d'arracher à Dieu, pour la première fois, le

gouvernement des hommes sur un canton de la planète, nous sommes marginaux et à contre-courant. Deux cents ans après et en dépit des apparences, notre République n'a pas en Europe de véritable équivalent.

La laïcité n'a pas sa raison en elle-même : s'y arrêter ou s'en obséder, c'est la ruiner à terme. Elle n'est qu'un effet secondaire et dérivé d'un principe d'organisation. La clé de voûte de ce « pilier » n'est pas la démocratie — rarement laïque — mais la république, qui l'est nécessairement.

En république, chacun se définit comme citoyen, et tous les citoyens composent « la nation ». En démocratie, chacun se définit par sa « communauté », et l'ensemble des communautés fait « la société ». Ici les hommes sont frères parce qu'ils ont les mêmes droits, et là parce qu'ils ont les mêmes ancêtres. Une république n'a pas de maires noirs, de sénateurs



jaunes, de ministres juifs, ou de provinciaux athées. C'est une démocratie qui a des gouverneurs noirs, des maires blancs et des sénateurs mormons. Concitoyen n'est pas co-religieux.

Une république d'illettrés est un cercle carré, parce qu'un ignorant ne peut être libre, participer à la rédaction ou prendre connaissance des lois. Une démocratie où la moitié de la population serait analphabète n'est nullement impensable.

En république, l'État est libre de toute emprise religieuse. En démocratie, les Églises sont libres de toute emprise étatique. Par « séparation des Églises et de l'État », on signifie en France que les Églises doivent s'effacer devant l'État, et aux États-Unis que l'État doit s'effacer devant les Églises.

L'idée universelle régit la république. L'idée locale régit la démocratie. Ici, chaque député l'est de la nation entière. Là, un représentant l'est de sa seule circonscription, ou « constituency ». La première proclame à la face du monde les droits de l'homme universel, que personne n'a jamais vu. La seconde défend les droits des Américains, ou des Anglais ou des Allemands, droits déjà acquis par des collectivités bien limitées mais réelles.

En république, il y a deux lieux névralgiques dans chaque village la mairie, où les élus délibèrent en commun du bien commun, et l'école, où le maître apprend aux enfants à se passer de maître. En démocratie, ce sont le temple et le drugstore, ou encore la cathédrale et la Bourse.

En république, la société doit ressembler à l'école, dont la mission première est de for-

mer des citoyens aptes à juger de tout par leur seule lumière naturelle. En démocratie, c'est l'école qui doit ressembler à la société, sa mission première étant de former des producteurs adaptés au marché de l'emploi.

Sous le terme d'« égalité », le démocrate peut se contenter de l'égalité juridique devant la loi ; mais le républicain y ajoute obligatoirement une certaine équité des conditions matérielles,

Un républicain se gardera de dissocier l'homme du citoyen parce que c'est l'appartenance à la cité qui donne à un homme ses droits politiques. Il n'est pas étonnant que les démocrates ne parlent que des « droits de l'homme » quand un républicain ajoute toujours : « et du citoyen ».

Rien n'est simple. Mitterrand semble « républicain » dans l'adversité, « démocrate » par beau temps, vent en poupe (cela vaut mieux



que l'inverse). Janus bifrons, il file à présent des jours tranquilles à l'Élysée. Michel Rocard est un démocrate type

Il est vrai qu'une république malade dégènera en caserne, comme une démocratie malade en bordel. Une tentation autoritaire guette les républiques incommodes, comme la tentation démagogique les démocraties

accommodantes. Comme le montrent les enquêtes sur le voile, un Français de plus de 45 ans a deux chances sur trois de réagir en républicain, et de moins de 25 en démocrate. La république paraît une idée de vieux. L'école laïque aussi, ni l'une ni l'autre ne sont « sympas ».

Notre establishment politique tient pour un progrès qu'un gouvernement de gauche saisisse le Conseil d'État et non le parlement sur la question de l'école. « État de droit » fait chic, « peuple souverain », ringard.

Il faudrait évoquer l'abaissement de l'État et de l'idée d'État au-dedans. Le recul du service public sous couvert de la lutte contre les monopoles d'État. Le salut par la privatisation, le mécénat et la sponsorship, l'alignement des chaînes publiques sur les chaînes privées, et tant de reconversions amplement décrites. La République ne veut pas un État

fort mais un État digne.

La loi du cœur ne peut à elle seule faire face à la montée de pouvoirs de plus en plus intolérants et incontrôlés — médias, clergés, sciences, administration. La défense de l'autonomie individuelle passe à présent par la défense de l'État républicain et de la société qui lui correspond. L'ironie du sort faisant du plus impossible des régimes politiques le plus nécessaire. Du plus ringard, le plus futuriste,

Une République française qui ne serait pas d'abord une démocratie serait intolérable. Une République française qui ne serait plus qu'une démocratie comme les autres serait insignifiante.

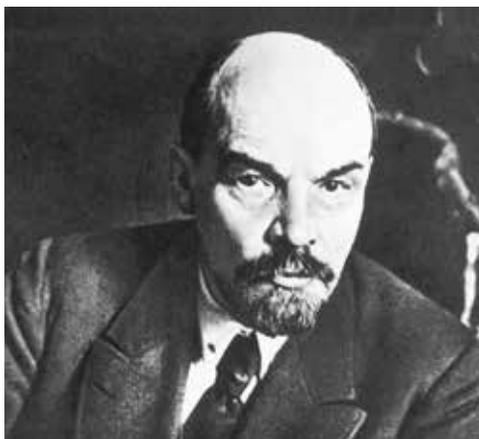
Régis Debray

Texte intégral sur le blog : anjoulaique.blogspot.com

Un courrier

Le mot de Max Bayard : Lénine

Vladimir Ilitch Oulianov dit Lénine, est mort il y a cent ans, âgé de cinquante-quatre ans, à l'issue d'une longue vie de révolutionnaire professionnel qui débuta vraiment avec la révolution écrasée dans le sang en 1905, à la suite de quoi il fonda le Parti bolchevik de discipline stricte.



Partisan du coup de force par une minorité agissante, il profita des derniers sursauts de la Grande guerre pour prendre d'assaut à Petrograd, en octobre 1917, avec des ouvriers armés, le Palais d'Hiver du czar de toutes les Russies.

Alors il installa le socialisme qui dura jusqu'en 1991, date de son effondrement

dans le plus grand désordre par une poignée de profiteurs.

Il écrivit de nombreux ouvrages d'économie, de politique ou de philosophie d'inspiration marxiste et fut souvent emprisonné ou même déporté en Sibérie. Il voyageait aussi durant son exil en Suisse, en Finlande, en région parisienne et jusqu'en Bretagne, à Loguivy-de-la-mer, dans les actuelles Côtes-d'Armor. Les débuts furent chaotiques et très antireligieux au point qu'il dû mettre de l'eau dans son vin rouge ; ce fut la NEP ou nouvelle économie politique faite de nombreux compromis, dont les résultats ne furent pas très brillants. L'autoritarisme s'installa.

Tombé gravement malade il s'écarta du pouvoir discrètement sans désigner clairement un successeur, ce qui compliqua beaucoup et durablement l'avenir de l'URSS, sans compter ses adversaires de tout acabit.

Il fut longtemps considéré par certains comme un grand homme qui a profondément et durablement marqué l'histoire de l'Europe. Mais on ne fait plus la queue devant son mausolée de la Place rouge à Moscou en 2024.

Max Bayard

Le saviez-vous

Les jeux olympiques

Le Monde diplomatique nous le révèle, certaines villes sollicitées pour l'organisation des jeux olympiques ont au préalable consulté la population par référendum. Avantages et inconvénients ont dû être exposés. Là, où une procédure démocratique fut mise en place pour décider, l'organisation des J. O. a été refusée. Le revers de la médaille l'emporta sur le brillant de son avers. Dans la France de M. Macron hors de question d'interroger les manants.



Que ces derniers se persuadent que l'événement est une chance pour notre beau pays. À cet effet, entre autres, tous les journaux télévisés de la chaîne publique nous ont conté avec un enthousiasme de circonstance le trajet de la flamme. À défaut de s'enflammer les manants doivent au moins consentir. Même ceux et celles qui, sans voix, furent déplacé(s) pour que la Capitale soit nette et propre.

Les dérives de l'école privée

Financement opaque, dérives, manque de mixité sociale. Le rapport parlementaire confirme le manque de contrôle et de régulation de l'enseignement privé sous contrat et propose des pistes pour sortir du statu quo.

Ces dérives concernent les trois dimensions pédagogique, administrative et financière.

Les montants des sommes affectées à l'enseignement privé sont considérables.

En 2021, 13 milliards d'euros ont été versés dont 10 milliards d'argent public soit 8,2 milliards de l'État et 1,8 milliard des collectivités territoriales.

Ajoutons à cela 3 milliards d'euros de contribution des familles et 155 millions versés par des entreprises.

Le département de Maine et Loire est particulièrement concerné puisque la part de l'enseignement privé en 2022 est de 38,7 % pour le 1er degré et de 47,1 % pour le second degré.

Les auteurs du rapport (Paul Vannier, LFI et Christopher Weisberg, Renaissance) regrettent que l'État et les collectivités territoriales avancent à l'aveugle sur une partie de leurs subventions du fait de l'absence de contrôle comptable et administratif : « Au rythme actuel cinq contrôles par an pour 7 500 établissements, la fréquence de contrôle d'un établissement privé est d'une fois tous les 1 500 ans. ».

La question de la mixité sociale est longuement abordée dans le rapport pour constater un recul de celle-ci mesurée à partir de l'indice de positionnement social (IPS).

Ainsi en 2022, les élèves de l'enseignement privé « présentaient un IPS moyen de quinze à vingt points supérieurs à l'IPS moyen des élèves scolarisés dans l'enseignement public ». Une tendance qui s'accélère depuis 2017.

Ajoutons que les élèves boursiers représentent 89,8 % dans les collèges privés contre 27,8 % dans les collèges publics, même chose pour les lycées soit 8,1 % pour le privé et 21,9 % pour le public.

Les rapporteurs concluent sur ce point que « la mixité sociale et scolaire au sein des établissements privé se dégrade » au point que 40,1 % des élèves du privé sont issus d'un milieu social très favorisé contre 19,5 % dans le public soit un écart de vingt points en 2022.

Un financement flou de haut en bas

C'est ce que constatent les rapporteurs.

Ainsi, dans un certain nombre de collectivités l'allocation de moyens aux établissements publics dans les REP (pour renforcer le personnel ou l'équipement des classes) entraîne

une augmentation mécanique du forfait alloué au privé sans que les conditions de scolarisation des élèves le justifient.

Le rapport relève d'autres pratiques douteuses. Comme des heures d'enseignement allouées par l'État aux directeurs et directrices d'établissement non effectuées. Ou encore une pratique consistant à rogner sur le temps d'enseignement (50 minutes de cours effectif au lieu de 55, minutes payées par l'État) permettant de proposer une ou deux options attractives pour les familles ou encore des crédits d'impôt proposés sur les frais de scolarité ce qui revient pour l'État à payer deux fois, tout cela dans un contexte concurrentiel entre public et privé.

Ajoutons enfin que le privé est exonéré d'un certain nombre de mesures imposées au sec-

de récrire la circulaire de 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat

L'un des rapporteurs, Paul Vannier s'interroge sur les relations entre l'État et l'enseignement privé en soulevant une question de principe : « L'État, qui ne reconnaît aucun culte depuis la loi de séparation des églises (...) ne saurait négocier avec les représentants d'un réseau ou d'un autre assimilables à des acteurs culturels. Le fait, en particulier, qu'il débattre de l'allocation des moyens qui s'élèvent à plusieurs milliards d'euros avec un organe dont le secrétaire général est désigné par la Conférence des évêques de France constitue une dérive inacceptable dans une République laïque. ».



teur public d'éducation. Par exemple la plupart des collèges privés n'ont pas prévu d'appliquer la réforme des groupes de niveau.

55 préconisations

Pour faire face aux dysfonctionnements constatés, les rapporteurs formulent 55 préconisations, la plupart étant communes aux deux rapporteurs, certaines étant portées par l'un des deux.

Nous en citerons quelques-unes¹.

Les rapporteurs préconisent de conditionner une partie des financements à des résultats en termes de mixité sociale et de moduler les subventions des collectivités locales en référence à l'indice de positionnement social.

Concernant les contrôles effectués, les rapporteurs demandent à ce que l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) rende publics ses rapports portant sur les établissements privés.

Les rapporteurs s'accordent sur la nécessité

Pour conclure

On empruntera un extrait des conclusions du rapport parlementaire.

« L'ensemble des éléments présentés dans ce rapport tendent à créer un déséquilibre croissant entre l'enseignement public, soumis à la carte scolaire et à l'ensemble des obligations liées à sa mission de service public et l'enseignement privé qui peut s'y soustraire bien qu'il soit très majoritairement financé sur fonds publics. ».

Reste à savoir si les préconisations formulées dans ce rapport seront suivies d'effet...

Jean-Louis Gregoire

¹ Pour le lecteur curieux de connaître le détail des 55 préconisations, voici les références précises : Rapport d'information n° 2423. Commission des affaires culturelles et de l'Éducation. Publication le 2.4.2024

Bêtisier du laïco-sceptique

LE BÊTISIER DU LAÏCO-SCEPTIQUE

dirigé par
Renée Fregosi • Nathalie Heinrich
Virginie Tournay • Jean-Pierre Sakoun
dessiné par
Xavier Gorce

Et le huitième jour,
le démon créa la laïcité.



Quatrième de couverture

Ce Bêtisier du laïco-sceptique est un manuel de survie laïque en temps de polémique.

Les quatre auteurs, trois chercheuses reconnues en philosophie, sociologie et sciences politiques, Renée Fregosi, Nathalie Heinrich et Virginie Tournay, ainsi que le président du Comité Laïcité République, Jean-Pierre Sakoun, ont concocté avec ce livre un petit feu d'artifice qui donnera à chaque lecteur l'envie de se dire laïque.

Il aborde, sans fard et dans un esprit positif et respectueux de la liberté, les questions que se posent les Français. En sept chapitres, quarante-trois réponses courtes et teintées d'humour, il remet la laïcité à sa place, au centre de la République, et montre qu'elle est le socle de notre liberté. De l'école à l'islamisme dans toutes ses variantes et ses tentatives d'imposer la loi religieuse, de la rationalité scientifique à la fraternité des peuples, tous les sujets sont traités avec précision. On sort de ce livre rasséréné et heureux de vivre en France.

Les pingouins du célèbre dessinateur de presse Xavier Gorce qui émaillent le livre, délicieux, déliants et féroces, mettent le sourire voire le rire aux lèvres et rappellent que l'un des premiers droits de citoyens libres, c'est celui de rire et de faire rire.

Une brève bibliographie sélective et des annexes présentant les textes essentiels qui fondent la laïcité suivent le bêtisier et permettent à qui le désire d'aller plus loin et de renforcer ses connaissances.

Un commentaire

En préambule il est souligné que la laïcité n'est pas que la liberté de conscience, mais aussi la séparation des Églises avec l'État. C'est le génie français de les associer. Et à l'heure de la mode des concepts anglo-saxons, il est indiqué fort justement qu'aux États-Unis, où le Président jure sur la Bible, la séparation vise à protéger les religions de l'emprise de l'État alors qu'en France la séparation protège l'État de l'emprise des religions.

La plupart des réponses apportées aux questions que se poseraient des naïfs ou des faux amis de la laïcité emportera l'adhésion des « républicains » entendus dans le sens que leur donnait Régis Debray en 1995 dans son fameux article paru dans le nouvel observateur intitulé : « Êtes vous démocrate ou républicain ? ». Une véritable typologie de l'un et de l'autre.

En revanche, les paragraphes, pages 52 et 53 sur « Les mamans accompagnatrices » des sorties scolaires portant le foulard préconisé par les tenants d'un Islam fondamental pourraient choquer des personnes profondément laïques et républicaines. Les auteurs, fervents partisans d'une laïcité de séparation (cf article 2 de la loi de 1905) s'opposent à un accommodement l'autorisant.

Ils demandent l'application de la circulaire Chatel de 2012 l'interdisant. C'est courageux car à contre-courant. À gauche, hors des motivations purement électoralistes fréquentes chez les leaders politiques, il est majoritairement pensé que demander d'ôter son foulard à une accompagnatrice serait ajouter une discrimination sociale à une population déjà victime de fait. Pour les républicains, attachés à une laïcité de séparation, c'est une confusion de genre : une confusion entre discrimination sociale et une reconnaissance religieuse

dans un encadrement de service public ; de l'éducation en l'occurrence. En 2013, la position ambiguë du Conseil d'État en prenant ses distances par rapport à la circulaire Chatel a laissé la responsabilité aux enseignants de décider. Les réticences de ces derniers à refuser une collaboratrice voilée sont alors compréhensibles. La crainte de heurter une parente d'élève est réelle. Quelles que soient leurs sensibilités sur cette question, pour s'y opposer, il leur faudrait un argumentaire officiel du pouvoir politique. Les philosophes Catherine Kintzler et Péna-Ruiz le souhaiteraient. Pour la première, mettre l'accompagnatrice à la hauteur du professeur est loin d'être une humiliation mais une marque de considération, pour le second, seule la neutralité laïque garantit simultanément aux "mamans" croyantes et aux "mamans" athées que leurs enfants sont à l'abri de tout prosélytisme contraire à leurs convictions. Il ajoute que cette neutralité éviterait une possibilité de port de tee-shirt aux inscriptions ostensiblement hostiles aux religions.

Pour les positions officielles, ne s'en tenant qu'à des ministres de l'Éducation nationale de gauche, nous indiquerons deux positions opposées : celle de Najet Vallaud Belkacem et celle de Vincent Peillon. Pour la première « *L'acceptation de leur présence (des mères voilées) aux sorties scolaires doit être la règle et le refus l'exception* », pour le second, en 2014, il déclare « *les parents d'élèves qui participent à des déplacements ou des activités scolaires doivent faire preuve de neutralité dans l'expression de leurs convictions, notamment religieuses, la circulaire du 27 mars 2012 (...) reste valable* ». Selon la typologie de Régis Debray, Najet Vallaud Belkacem se comporte en démocrate et Vincent Peillon en républicain.

La tolérance anglo-saxonne (celle du démocrate de Régis Debray), prend de plus en plus le pas sur l'égalité citoyenne du républicain. La rigueur de la laïcité de séparation, dans les esprits, tend à s'effacer devant une laïcité différentialiste de reconnaissance des religions. Philippe Potier, Directeur d'Études à l'École Pratique des Hautes Études, s'en fait le chantre, ainsi que Valentine Zuber. Cette dernière inspire les dirigeants nationaux du SNUIPP. (Syndicat majoritaire des professeurs d'école)

La majorité des sociologues, sur la plupart des questions, ne retiennent que l'article 1 de la loi de 1905. Toujours selon le texte de Régis Debray, ils sont plutôt démocrates. Les philosophes, eux, en règle générale, ne négligent pas l'article 1, mais n'oublient jamais l'article 2. À noter que Vincent Peillon était professeur de philosophie, spécialiste de Jean Jaurès, philosophe lui-même.

Les positions des politiques de droite réclamant à cor et à cri une neutralité laïque pour l'accompagnement des sorties scolaires dans l'enseignement public alors qu'ils sont des ardens défenseurs de la loi Debray, ne sont pas audibles. Leur parti pris, d'ailleurs, n'aide pas les républicains de gauche.

Ces derniers, que l'on dit austères, sur la présente polémique, se dérideraient, s'il le fallait, devant un dessin de Xavier Gorce. Ce sont deux pingouins qui échangent : l'un dit à l'autre : « *Laissez ma femme libre de s'habiller comme je l'exige* », Il n'est pas certain que les démocrates apprécient cet humour.

J. P.

Chansons pacifistes

Expression littéraire et musicale, la chanson est trop souvent considérée comme un art mineur de peu d'importance, péjorativement la chansonnette. Sous la plume de certains auteurs-compositeurs, engagés et talentueux, elle peut atteindre une efficacité redoutable quand elle défend des causes sociales, politiques ou humanitaires.

Notre président, sans doute plus pour des raisons électoralistes que dans l'intérêt réel de

Le déserteur

Chanson anti militariste écrite en février 1954 par Boris Vian. Elle provoqua de nombreuses polémiques y compris encore relativement récemment. Une directrice des écoles de Montluçon fut suspendue à vie pour l'avoir fait chanter à des élèves le 8 mai 1999, pour commémorer la capitulation allemande. Heureusement la ministre déléguée à l'enseignement scolaire, Ségolène Royal, faisant, à cette occasion, preuve d'une intelligence politique surprenante, jugea la décision disproportionnée. Le ministre de l'intérieur Jean Pierre Chevènement lui apporta aussi son soutien. La directrice fut réintégrée. L'interdiction de diffusion sera levée en 1962 à la fin de la guerre d'Algérie. De multiples interprétations sont disponibles sur internet, entre autres Boris Vian et Serge Reggiani. Moins connue et plus inattendue celle de Richard Anthony, l'idole des yé-yé et des trains qui sifflent.

Aux USA, des artistes, comme le trio Peter Paul and Mary, l'utilisèrent dans la lutte contre la guerre au Vietnam. On trouve sans difficultés le texte complet sur internet. Ci-dessous les deux premiers et les deux derniers couplets.



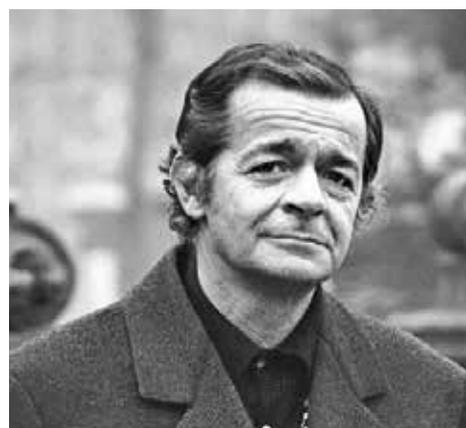
Boris Vian, Musicien, Chanteur, Ecrivain

la France ou pire pour s'imaginer une stature gaullienne, n'hésite plus à afficher des intentions guerrières. À plusieurs reprises il s'affirma prêt à envoyer des soldats français sur le terrain pour combattre en Ukraine ce qui reviendrait, sans le dire, à déclarer la guerre à la Russie quitte à plonger toute l'Europe dans une crise politico-militaire, sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. C'est le moment de lui proposer de relire et d'écouter deux chansons datant du début des années 1950. Pour anti-patriotisme, façon idéologie nationaliste de qualifier leur pacifisme,

toutes deux ont été, entre 1952 et 1954, fin de la guerre d'Indochine et début de la guerre d'Algérie, interdites de diffusion sur les ondes de la radio nationale.

*Yves Mulet Marquis
avec l'aide involontaire
de Boris Vian et Francis Lemarque*

P.S : Le sujet de cet article m'a été suggéré par Arlette, mon épouse.



Serge Reggiani, Comédien, Chanteur

Le déserteur, couplets

Monsieur le Président
Je vous fais une lettre
Que vous lirez peut-être
Si vous avez le temps
Je viens de recevoir
Mes papiers militaires
Pour partir à la guerre
Avant mercredi soir

Monsieur le Président
Je ne veux pas la faire
Je ne suis pas sur terre
Pour tuer des pauvres gens
C'est pas pour vous fâcher
Il faut que je vous dise
Ma décision est prise
Je m'en vais déserteur

Je mendierai ma vie
Sur les routes de France
De Bretagne en Provence
Et je dirai aux gens
Refusez d'obéir
Refusez de la faire
N'allez pas à la guerre
Refusez de partir

S'il faut donner son sang
Allez donner le vôtre
Vous êtes bon apôtre
Monsieur le Président
Si vous me poursuivez
Prévenez vos gendarmes
Que je n'aurai pas d'armes
Et qu'ils pourront tirer

Quand un soldat

Chanson datée de 1952, en pleine guerre d'Indochine. Francis Lemarque signe à la fois les paroles et la musique. Elle est interdite de diffusion sur les ondes nationales. Des groupes de paras avec leurs bérets rouges perturbent les concerts d'Yves Montand son principal interprète. Le chanteur reçoit des menaces de mort. On trouve sur internet l'interprétation de son auteur et d'Yves Montand. Ci-dessous les deux premiers couplets et les deux derniers.



Francis Lemarque, Compositeur, Chanteur

Quand un soldat, couplets

Fleur au fusil tambour battant il va
Il a 20 ans un cœur d'amant qui bat
Un adjudant pour surveiller ses pas
Et son barda contre son flanc qui bat

Quand un soldat s'en va-t-en guerre il a
Dans sa musette son bâton d'maréchal
Quand un soldat revient de guerre il a
Dans sa musette un peu de linge sale

Des hommes il en faut toujours
Car la guerre car la guerre
Se fout des serments d'amour
Elle n'aime que l'son du tambour

Quand un soldat s'en va-t-en guerre il a
Des tas d'chansons et des fleurs sous
ses pas
Quand un soldat revient de guerre il a
Simplement eu d'la veine et puis voilà

Simplement eu d'la veine et puis voilà
Simplement eu d'la veine et puis voilà

"De la République", dédié à Gilbert Auzias

Ce texte de Michel Seelig paraîtra dans le prochain « Envol », mensuel de la fédération des œuvres laïques de l'Ardèche. Nous le publions avec son autorisation. Gilbert Auzias était un camarade des assemblées générales de la ligue. Nous étions complices pour désapprouver l'orientation laïque de la ligue de l'enseignement. Gilbert Auzias fut secrétaire général et président de la FOL de l'Ardèche.

J. P.

De la République

Nous entendons très souvent des déclarations de divers responsables politiques, mais aussi associatifs, qui affirment fermement que notre République est UNE et indivisible. Or, la Constitution actuelle de la Ve République nous dit que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » ! Point de « UNE » !

D'où provient cette référence à l'Unité si souvent avancée ?

Eh ! bien, curieusement, de la première Constitution française, celle de la Monarchie constitutionnelle, de 1791. Ce texte affirme ainsi que : « Le Royaume est UN et indivisible : son territoire est distribué en quatre-vingt-trois départements, chaque département en districts, chaque district en cantons ». Cette qualification sera reprise ensuite par une grande partie des lois fondamentales qui fixent l'organisation et le fonctionnement de l'État.

Ainsi, la Constitution du 24 juin 1793 (Première République, la Constitution dite « montagnarde »), celle du 5 fructidor an III (du 22 août 1795 qui instaurait le Directoire) et celle du 22 Frimaire an VIII (du 13 décembre 1799 qui instaurait le Consulat), affirmaient toutes que « La République française est UNE et indivisible »

Le texte du 4 novembre 1848, pour la IIe République ajoutait un adjectif à la formule : « La République française est démocratique, UNE et indivisible ».

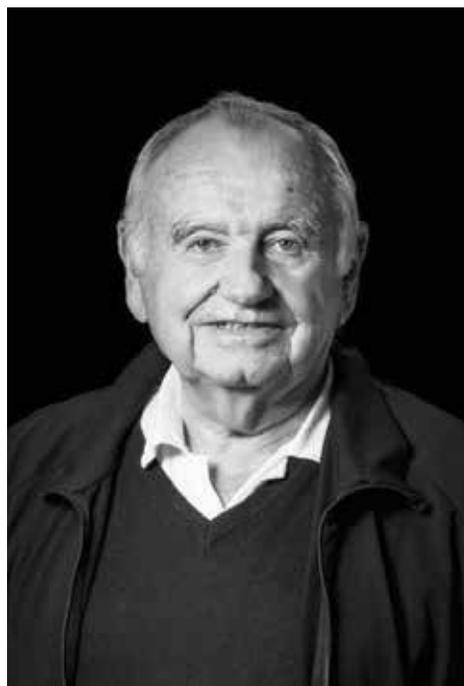
Puis, durant un siècle, jusqu'en 1946, avec la IVe République, la France n'est tout simplement plus qualifiée dans les lois fondamentales du Second Empire ou de la IIIe République !

Et en 1946, la Constitution revient à la tradition, mais omet le terme UNE... Ce que le texte actuel, de 1958, confirme !

Alors pourquoi une longue période d'affirmation de l'UNITÉ, puis son abandon, mais avec l'ajout d'autres qualificatifs : démocratique, laïque et sociale... ?

Sous la Monarchie absolue d'Ancien Régime, il n'y avait pas de citoyens, mais des sujets du Roi de droit divin. Tous devaient

d'ailleurs s'affirmer catholiques comme le souverain. Mais, ce régime est aussi celui des privilèges de toutes sortes. C'est ainsi que l'Alsace ne souffre pas de l'abolition de l'Édit de Nantes et que les luthériens peuvent continuer à y pratiquer leur culte. De même, de petites « communautés » juives sont ac-



ceptées, à Metz, à Bordeaux, en Alsace...

De plus, le Royaume qui tend vers une centralisation du pouvoir reste une agrégation de Provinces, de « Pays d'États » et de « Pays d'élection » qui conservent peu ou prou leur spécificité administrative et fiscale. L'intégration des « apanages » et les diverses conquêtes n'ont pas encore abouti à une totale intégration (assimilation ?) à l'ancien domaine royal.

Alors quand la Révolution de 1789 abolit les privilèges lors de la nuit du 4 août, toutes ces différences ont vocation à disparaître. D'ailleurs un nouveau découpage territorial, sur des bases rationnelles, efface les anciennes Provinces au profit de départements et de leurs subdivisions.

Il est donc évident, dès 1791, sous la Monarchie constitutionnelle, de graver cette nouvelle réalité, si ce n'est dans le marbre, du moins dans la loi fondamentale : la France est UNE ! Jusqu'en 1848, les pouvoirs républicains, toujours fragiles, soumis aux risques de guerre civile comme de menaces exté-

rieures, conserveront la formule.

Mais, depuis 1946, la référence a disparu. Peut-être parce que cette Unité allait de soi ? Qu'il était devenu inutile de l'affirmer ? Sur-tout peut-être car la diversité devenait aussi une qualité ?

Ainsi, la République reste INDIVISIBLE, il ne peut pas s'y constituer de collectivités séparées, ni sur des bases territoriales, ni sur des bases ethniques ou religieuses... Des lois ont instauré des mesures de décentralisation, mais la France n'est pas une Fédération de structures plus ou moins autonomes, tels plusieurs de nos voisins européens, même si les tentations autonomistes ne manquent pas.

Mais, à l'évidence, la France est diverse, riche de ses diversités géographiques, gastronomiques, culturelles...

C'est ce que défendait l'ami Gilbert Auzias ! Farouchement républicain, militant de la laïcité, hostile aux velléités autonomistes de toute sorte, il a su aussi, par de nombreux écrits, par les publications de nombreux écrivains et poètes, chanter son amour de sa « petite patrie », cet ensemble formé par la Drôme et l'Ardèche autour du Rhône...

C'est un des souvenirs que je conserverai de Gilbert : lorsque j'étais venu présenter une conférence à Aubenas sur les régimes dérogatoires des cultes en Alsace et Moselle, j'étais reparti la valise pleine de magnifiques ouvrages qu'il avait publiés...

Notre amitié s'était liée évidemment autour de notre attachement commun à la laïcité, et Gilbert m'a fait l'immense honneur et plaisir d'accueillir plusieurs fois mes écrits dans cette remarquable revue ENVOL dont il était le directeur de la publication... encore une fois deux papiers de ma plume dans le numéro d'avril 2024 qu'il avait supervisé...

Gilbert ! le poète, le républicain, le militant ... je te salue !

Michel Seelig



Spécialiste mondial d'Octave Mirbeau



Pour acquérir ce numéro 5 :
Petit Pavé et Associés éditions culturelles
2 chem Petit Pavé
49320 Saint Jean des Mauvrets

Quatrième de couverture

Plus d'un siècle après sa disparition, commémorée partout dans le monde en 2017, Octave Mirbeau, l'auteur de Sébastien Roch, de Dingo et du Journal d'une femme de chambre, est plus que jamais d'actualité, au moment où se déchaînent la barbarie des guerres et le terrorisme des fanatiques, illustrant tragiquement l'inhumanité de l'espèce humaine. Intellectuel engagé, libertaire, dreyfusard, combattant de la laïcité, écologiste avant la lettre, chanteur attiré de Monet, de Rodin, de Van Gogh et de Camille Claudel, Octave Mirbeau n'a cessé de se battre pour des valeurs éthiques et esthétiques, la Vérité, la Justice et la Beauté. Avec la seule arme de sa plume, il a dénoncé sans relâche toutes les formes d'oppression, d'exploitation et d'aliénation. Il est, par excellence, le grand démystificateur, celui qui tente d'ouvrir les yeux des « aveugles volontaires » face à « l'horreur d'être un homme ». Ce cinquième numéro de la nouvelle série de la revue Mirbeau poursuit le travail entamé il y a 30 ans : enrichir encore les études mirbelliennes et contribuer à la popularisation, auprès d'un plus large public, des oeuvres, des valeurs et des combats de « l'imprécateur au coeur fidèle ». Comme d'habitude, il comporte des études universitaires extrêmement variées, des documents inédits, des témoignages divers, une très importante partie bibliographique et quantité d'informations sur l'actualité mirbellienne à travers le monde. Mais il comporte aussi une partie nouvelle, « Créations », inspirées par Mirbeau à des artistes de la plume, du pinceau et de la mosaïque, notamment des variations sur son double, Vincent Van Gogh... Un numéro superbement illustré, en particulier grâce à des oeuvres originales signées Philippe Barbier, Jacques Cauda, Jean-Michel Guignon, Antoine Juliens, Daria Matskievitch, Corinne Taunay et Éloi Valat.

NDLR : À celles et ceux qui ne connaissent pas encore les livres d'Octave Mirbeau ce numéro 5 donnera l'envie de se les procurer et à celles et ceux qui les connaissent de mieux les comprendre.

Polémiste sur Facebook : "Ascensions" disent-ils

Comme beaucoup, j'ai été stupéfait de voir tomber incongrûment du ciel un jour férié venu se coller à la commémoration de la fin de la guerre la plus tragique de l'histoire. Kékcékça, bordel ? Puis, soudain, une illumination : — Bon sang, mais c'est bien sûr ! Le Tourmalet ! La voilà, l'ascension !...

Le Toumalet, ça me ramenait 70 ans en arrière, quand je suivais le Tour de France et que j'admirais les Bobet, Dotto, Barbotin, Kubler, Geminiani, Lauredi et autres Koblet ! Et c'est justement l'ascension du Tourmalet que le Grand Morpion a infligée à son bon ami Xi Jinping, en lui offrant en sus des danses béarnaises haut de gamme ! Il s'agirait donc d'un hommage que le royal Foutriquet a voulu rendre à son hôte d'horreur, l'Empereur du Milieu !

— Tu n'y es pas du tout, m'objecte un camarade, un chouia versé dans les choses religieuses. C'est chez les cathos qu'il y a une histoire d'ascension... et ce n'est pas à Xi que ton Morpion de malheur veut faire plaisir... mais à son vieux complice Bergo-



glio, une nouvelle foi(s) !... Il est vrai que les cathos... par les temps qui courent... sont une espèce en voie d'extinction... mais Morpion Premier a besoin des voix des derniers fidèles pour tenter d'éviter d'être complètement écrabouillé dans les urnes... Alors, ces voix de survivants, il les écoute, telle une Joan of Arc !...

— Mais célébrer un truc religieux en en faisant un jour férié pour tous... ce serait une invraisemblable atteinte à la laïcité de notre État, dont, justement, se gargarisent les Morpions !... — Mon pauvre ami, si tu savais comme ils s'en battent les couilles, de la laïcité, tes Morpions... à peu près autant que de leur première barboteuse, c'est dire !...

Je laisse à mes lecteurs fesseurs de boucs le soin de trancher ce débat théologico-politique : Bergoglio ou Xi, that is the question ! Reste que ce jour férié tombé du ciel est à coup sûr le bienvenu chez tous ceux qui sont condamnés par lesdits Morpions à trimer deux années de plus ! C'est un jour de liberté de gagné — et un jour de soleil, par-dessus le marché

!... Ça n'a pas de prix, et peu importe à quel dieu in le doit... Alors, au diable la caricature de laïcité portée en bandoulière !...

P. M.

Tout feu, tout flamme !

C'est l'évènement à ne pas rater. Tous les Angevins l'attendent. Les Angevines ne sont pas indifférentes. Rassurez-vous. Les médias, quotidiennement nous le confirment.

C'est l'enthousiasme, la joie, une fébrile attente, une communion, un engouement, L'état lui-même prépare les jeunes esprits. L'éducation nationale met la main à la poche car les jeux olympiques -faut-il le préciser- doivent devenir une « fête populaire » avec la « mobilisation de nos concitoyens. » Mon petit-fils en CE 1e rapporte dessins, textes, documents préparés par des enseignants qui

nistes. Aux vestales d'allumer la flamme, aux hommes de courir. C'est comme si on re-jouait le rêve de Coubertin que les JO soient la consécration de l'athlète mâle individuel réservant aux femmes le bonheur de couronner le vainqueur. Et puisque nous sommes dans les symboles la flamme nazi c'est aussi la purification, la flamme de l'holocauste.

Ruissellement ?

Pour voir trotter la torche dans les rues d'Angers ce 28 mai 2024 il fallait que notre département, sans aucunement avoir demandé l'avis des citoyens débourse la coquette somme de 180 000 euros. De l'avis même de notre présidente Florence Dabin la fac-



ne peuvent se soustraire aux pressions ministérielles, locales, parentales et enfantines. Pour 16 millions d'euros « environ », ce ministère qui peine à recruter et paye mal ses professeurs offre à tous les élèves de l'école élémentaire un livret « valeurs et histoire » où se trouve une pièce de 2 euros frappée spécialement pour les JO 2024.

Valeurs et histoire ?

Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire cette flamme qui passe de main en main n'est en rien liée à l'antiquité. C'est en 1936 aux jeux de Berlin que le premier relais de la flamme est proposé. Son inventeur nazi est Carl Diem. Il construit un lien idéologique entre le Troisième Reich et l'antiquité. Les Aryens considèrent les Hellènes comme leurs frères de sang. Cette référence antique a pour fonction d'anoblir les jeux. En 1935 le baron Coubertin estimait « avoir eu raison de restaurer dès le principe, autour de l'olympisme rénové, un sentiment religieux transformé et agrandi par l'internationalisme et la démocratie qui distinguent les temps actuels, mais le même pourtant qui conduisait les jeunes hellènes ambitieux du triomphe de leurs muscles aux pieds des autels de Zeus. » De quoi réjouir les laïques... et les fémi-

ture devrait dépasser les 500 000. Il faudrait comptabiliser pour faire bonne mesure tout ce que les villes ajoutent à ces dépenses. Mais il est vrai que le salaire annuel du président du comité d'organisation du programme est de 286 000 euros (hors prime) ceux des 13 directeurs de 153 000 euros bruts et plus de 200 000 euros encore pour chacun des huit directeurs exécutifs. Le montant de la masse salariale des organisateurs est de 584 millions d'euros depuis 2017... Le programme exclut de rémunérer les 45 000 « volontaires » pendant deux semaines : chauffeurs, statisticiens, agents d'accueil du public, gestionnaire d'équipement, de zone de stockage traitements des demandes d'accréditation... en d'autres temps cela aurait été qualifié de travail dissimulé.

Vous l'avez compris, je n'étais pas à la fête, je n'ai pas suivi place de la Rochefoucault l'allumage du chaudron, j'ai laissé à d'autres la joie de regarder ce cortège de 40 voitures générant chaque jour 4 tonnes de CO2 au plus grand profit de Coca-Cola. Décidément « Ciltius, Altius, Fortius. »

Alain Paquereau

Si vous êtes un lecteur de *La Topette* oui. Le maire de la commune nouvelle de Terranjou a vendu l'ancienne école publique pour 200 000 euros à une association catholique en rupture de ban avec Rome. L'association dissidente est à l'initiative d'une école hors contrat qui y sera implantée. La Topette ne dit pas si l'association fondamentaliste par pureté dogmatique a désinfecté les bâtiments de l'ancienne école publique. Si ce n'est fait, peut-être le fera-t-elle en catimini. En catimini comme le fut l'acquisition du bien communal. Le maire en effet omit d'informer la population de son intention. Même certains conseillers municipaux ont découvert le pot aux roses en lisant la délibération le jour du vote. À Terranjou, le maire se considère plus premier Magistrat qu'élu au service de ses mandants. Tout au moins dans ce cas d'école. Toujours selon le bimensuel angevin, l'école hors contrat, hors contrainte, enseignera la catéchèse sur les cours obligatoires. Pour ce faire, appel sera fait au prieur des Gastines dirigé par la Fraternité sacerdotale de Saint Pie X. Il va de soi que cette communauté sise à Faye d'Anjou est intégriste. Le maire qui prétend que peu lui importe le devenir des bâtiments, a quand même fait voter un bail précaire pour que l'association puisse investir au plus vite les locaux. À la rentrée l'ancienne commune de Chavagne-les-Eaux pourra s'enorgueillir d'avoir une école supplémentaire, enfin, si les quelques cathos traditionalistes argentés y résident. L'inscription s'élèvera à 200 euros par mois et par enfant. La carte scolaire n'existant pas pour l'enseignement privé toutes catégories (sous contrats et hors contrats), l'école pourra recruter hors de la commune. Sauf si le maire, en catimini, décide de créer un lotissement de maisons cossues près du calvaire. Si le Collectif Vigilance Laïcité ne s'est pas encore manifesté sur cette question, ce n'est pas par indifférence, mais parce que lors de sa dernière réunion, ses membres en n'étaient pas informés. Marina Giet, nouvelle coordinatrice, m'a fait savoir son indignation. Elle ne manquera pas de soumettre à la prochaine réunion une lettre de protestation adressée au maire de Terranjou. Nous pouvons lui faire confiance.

J. P.

Le saviez-vous

À propos d'émotion...

Le 28 mai dernier l'Espagne, l'Irlande et la Norvège décidaient de reconnaître l'État palestinien. Ce qui porte à 146 le nombre d'états ayant reconnu l'État palestinien sur un total de 193 États membres de l'ONU. Interrogé à ce propos, le président de la République a déclaré qu'il ne voulait pas « une reconnaissance d'émotion ».

Qu'entendre par là ?

Que la décision prise par les trois pays précités relève d'un mouvement d'humeur plutôt que d'une décision politique que les parlements et gouvernements de ces pays seraient incapables d'élaborer et de formuler ? Pour M. Macron le temps n'est donc pas venu pour la France de reconnaître l'État palestinien. Il est vrai que, en cette fin du mois de mai, nous en sommes seulement à Gaza à 36 171 morts dont 14 000 enfants et 9 000 femmes. Ajoutons 81 400 blessés dont 12 300 enfants sans compter les victimes ensevelies sous les décombres.

Peut-être changera-t-il d'avis si l'on passe la barre des 40 000 victimes.

J-L.G.

Stanislas béni par Valérie

Vous vous souvenez de l'école Stanislas fréquentée par la progéniture de Mme Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des sports. Vous vous souvenez des entorses à la loi Debré pourtant bienveillante pour l'enseignement privé.

Vous vous souvenez de l'enseignement de la catéchèse sur des heures d'enseignement obligatoire. Vous vous souvenez que dans ces cours l'IVG était condamnée. Vous vous souvenez de la mixité interdite. Valérie Pécresse, Présidente de la région de l'Île-de-France s'en souvient aussi. Et, rassurée, par un acte de contrition de la direction jurant à une commission de contrôle de l'Éducation nationale d'y mettre bon ordre, elle voulut en mai dernier récompenser cet engagement courageux. Une subvention de 400 000 euros fut votée en faveur de l'établissement. Elle s'ajoute 917 000 accordés en début d'année. Il est vrai que la direction a promis désormais, en plus, de respecter la procédure du « Parcours SUP ».

Le mouvement de la paix approuve la Cour pénale internationale

Le procureur en chef de la Cour pénale internationale, Karim Khan, a demandé des mandats d'arrêt contre le chef du Hamas à Gaza, Yahya Sinwar et contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu.

Il a déclaré qu'il existait des motifs raisonnables de croire que les deux hommes étaient pénalement responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité depuis au moins le 7 octobre 2023. Il a également demandé des mandats d'arrêt contre deux autres dirigeants du Hamas, Ismail Haniyeh et Mohammed al-Masri, et contre le ministre

Le Mouvement de la Paix qui a condamné dès le 8 octobre les massacres commis par le Hamas en Israël, et qui dénonce le massacre systématique, réfléchi et délibéré des populations civiles de Gaza par Israël ne peut que se réjouir de la décision de la CPI et des déclarations du procureur.

Il se réjouit que le ministre des Affaires étrangères français soutienne la position de la cour pénale internationale, mais demande dans le même temps que la France accentue ses pressions sur Israël pour que cessent les bombardements sur la bande de Gaza et sur les populations civiles de Rafah, comme le demande la Cour internationale de justice.

Alors qu'en dépit des condamnations internationales après la frappe contre un camp de réfugiés à Rafah dimanche dernier (26 mai), Israël poursuit ses frappes meurtrières contre les populations civiles, la France doit passer aux actes pour que soit rompu le traité liant l'union européenne à Israël et en particulier que cessent toutes les ventes d'armes à Israël.

Le Mouvement de la paix appelle à signer la pétition pour que la France reconnaisse enfin l'État de Palestine à côté d'Israël, avec Jérusalem comme capitale commune. C'est ce qu'ont déjà fait 143 États dont 3 nouveaux pays européens (Espagne, Irlande

et Norvège), la France ne peut plus attendre car la mise en œuvre du droit international et la reconnaissance des droits des Palestiniens sont les éléments de la solution pour aller vers un apaisement et une solution politique. La France et tous les États doivent accentuer encore leur pression pour que cessent immédiatement les bombardements des populations civiles, pour la libération des otages israéliens et des prisonniers politiques palestiniens et pour un cessez-le-feu immédiat et permanent.

**Le Mouvement de la Paix,
le 28 mai 2024**

Contact : national@mvtpeix.org



israélien de la défense, Yoav Gallant.

Dans de récentes déclarations il a indiqué que « Personne n'est autorisé à commettre des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité » ajoutant « Nous devons souligner la valeur égale de chaque enfant, de chaque femme, de chaque civil dans un monde de plus en plus polarisé. On ne peut pas avoir de doubles standards », « Israël a tout à fait le droit de protéger sa population et de récupérer les otages », « Mais personne n'a le droit de commettre des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ».

Le procureur évoquant la situation dans la bande de Gaza, a rappelé « le fait que l'eau ait été coupée, (...) que les personnes faisant la queue pour de la nourriture aient été prises pour cible » et souligné que « C'est l'ensemble du schéma qui est révélateur. Nous l'avons analysé de manière objective et rationnelle », a-t-il défendu.

Un voisin artiste

Jacky Essirard, c'est son nom. C'est un Angevin pure souche, il est né en 1949 dans des immeubles situés vers la rue Brisopotiène.

Je l'ai rencontré il y a plus de 30 ans. J'étais alors membre des « Amis du Monde Diplomatique » chargé d'animer un cercle local de soutien. Prenant au sérieux cette mission, j'ai



Jacky Essirard

organisé une première réunion dans les locaux de la fédération des œuvres laïques. Il y est venu. Mais rapidement, il m'informa que pris par ailleurs il ne pourrait participer au groupe. L'ayant trouvé sympathique, je fus un peu dépité. Cependant quand nous nous rencontrâmes dans le quartier, nous nous saluâmes avec des sourires non forcés. Toutefois, c'est par facebook que je pris connaissance de sa palette artistique : peinture, dessin, gravure, écriture. Excusez du peu !

J'ai alors pour les lecteurs de l'Anjou laïque tenté d'en savoir plus. Je lui ai demandé un rendez-vous et nous nous sommes rencontrés chez lui. J'y suis allé à pied. C'est un voisin vous dis-je. Ce n'est pas un artiste professionnel. Son métier (son gagne-pain) était inspecteur d'assurances. Il estimait et remboursait les dommages.

Pas professionnel donc, mais amateur affûté. Très jeune, il versa dans les arts. Ah, j'avais oublié la musique. Adolescent, guitariste, il appartient à un groupe très connu sur Angers. Toujours dans sa prime jeunesse, il aimait exercer son crayon à illustrer des bandes dessinées. En prenant de l'âge (sans embonpoint), il s'essaya à la poésie. Un éditeur rencontré dans le département de l'Aisne fut séduit par ses productions. Encouragé, il

persévéra. Sa référence (il en faut toujours une) est Henri Michaux. Jacky Essirard a écrit deux recueils de poésie : « La Paume Offerte » (Ed le chat qui tousse) et « Le corps sans parole » (Ed. Collodion). Dans son atelier Villemorge, il a illustré des livres et des textes. Sous des formes de cahiers dépliant, il accompagna beaucoup de poèmes. Lors de ma visite, il m'en offrit deux : « Orbe » et la « Mélodieuse » écrits par James Sacré pour le

premier et par Bernard Perroy pour le second.

Jacky Essirard ne se contente pas de réaliser des œuvres et de s'y réaliser, il souhaite aussi faire connaître, faire découvrir.

En 1990 à Quimper, il fut l'un des fondateurs du salon de la petite édition. De retour à Angers il préside l'association « Le chant des Mots ». Son but est d'organiser autour du chef-lieu des conférences très souvent en collaboration avec la bibliothèque anglophone. En 2011, il est

à l'initiative de la Maison internationale des Écritures et des Littératures : MIEL. Il en assume la présidence. L'association se donne pour vocation d'installer des résidences d'auteur. Les communautés de communes

Jacky Essirard ne se contente pas de réaliser des œuvres et de s'y réaliser, il souhaite aussi faire connaître, faire découvrir.

jouxtant les rivières du Loir et de la Sarthe y impliquent leurs bibliothèques. La commune de Villevêque à l'origine ville support de cette initiative est le centre de ce réseau. La résidence d'un auteur ou d'un poète a une durée d'un mois et demi. Le partenariat avec l'Éducation nationale et l'OCCE (coopération à l'école) permet l'intervention dans les écoles. D'après Jacky Essirard ce ne sont pas les élèves réputés les meilleurs (trop normalisés) qui sont le plus touchés par une poésie contagieuse.

L'écrivain

Jacky Essirard est l'auteur de quatre romans : Solitude de quetzal, Été 70, Les oiseaux de pierre, La fille d'Uzès. J'ai lu les deux derniers. Je me permets de vous les recommander. Si vous aimez la garrigue, ses maisons d'hôtes et les intrigues qui peuvent s'y nouer et s'y dénouer, vous aimerez la Fille d'Uzès. Si vous avez suivi l'histoire récente du Chili, ses héros et ses traîtres, vous apprécierez Les oiseaux de pierre. Dans les romans il y a toujours des faits réels et des choses inventées, c'est le cas dans les romans de Jacky Essirard. En plus, dans les siens affleure un humanisme d'un homme sincèrement de gauche.

J. P.



Formation professionnelle : le grisbi ésotérique de l'Ennéagramme

Pour les entreprises, la Loi demande qu'au moins 1 % de la masse salariale soit dédiée à la formation professionnelle des employés, soit environ 8,5 milliards d'euros par an.

Nombre de sociétés de management et de coaching ont investi ce secteur, mais trop souvent des dérives y sont observées.

Ainsi, la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives sectaires, la Miviludes, estime que 20 % de ce budget formation, soit environ 1,7 milliard d'euros retombe dans l'escarcelle d'officines ésotériques liées à des mouvements à dérives sectaires. Une véritable mine qui a de quoi susciter bien des appétits.

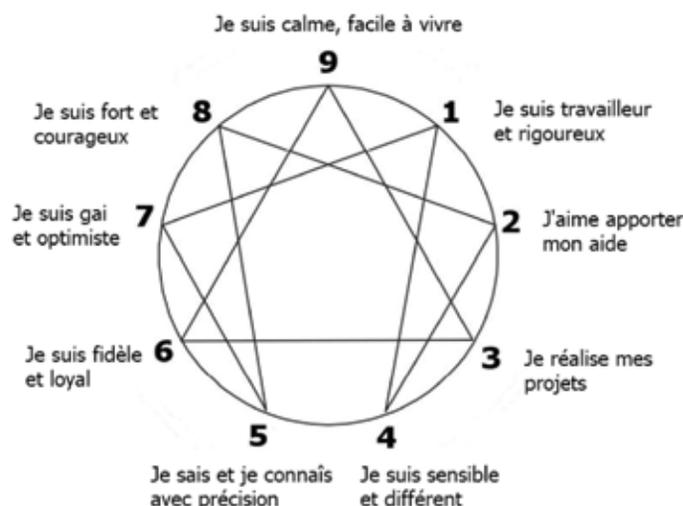
D'autant que seule une poignée d'inspecteurs de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes contrôle cet océan bien lucratif. Leur analyse est tout aussi sévère, puisque leur récent rapport sur le « coaching bien-être » révèle 80 % d'anomalies chez les professionnels contrôlés.

Autre lot de révélations rapporté au printemps 2023 par une enquête conjointe réalisée par les journaux régionaux la Topette (49), la Lettre à Lulu (44) et le Sans Culotte (85), avec l'introduction massive de l'Ennéagramme dans les PME/PMI de Vendée, ainsi que dans les Universités de Nantes et d'Angers.

L'Ennéagramme est le schéma d'une étoile à 9 branches insérée dans un cercle, ses pointes étant censées représenter les 9 principaux types de personnalités : 1- le perfectionniste, 2- l'altruiste, 3- le gagnant, 4- le créatif, 5- l'observateur, etc. (sic).

Cette technique de numérologie psychologisante à deux sous est une invention d'un mage arménien venu s'installer en France vers 1920, George Gurdjieff. Bercé d'ésotérisme, il est considéré comme l'un des pères tutélaires de nombreuses écoles de manipulation mentale, tout comme de la nébuleuse New Age.

Avec l'Ennéagramme, des personnes un peu fragiles, ou en quête de sens, vont se glisser dans l'une ou l'autre des personnalités type proposées et très rapidement ne plus voir leur vie, et celle de leurs proches, qu'uniquement au travers de ce prisme éminemment réducteur, et dont la validité n'a jamais été établie. Elles entrent alors dans un carcan psychologique obsessionnel, qui va rapidement interférer avec leur vie familiale ; le conjoint pouvant être affublé d'un numéro d'En-



néagramme prétendument « incompatible » avec le sien, idem pour ses relations professionnelles ou amicales. Ce coaching déviant devient alors un moteur de crises pour ces personnes réduites à l'état de numéros...

C'est ainsi qu'un coach et une société d'Ennéagramme, tous deux nantais, ont réussi à pénétrer nombre de sociétés vendéennes. Parmi elles, le fabricant de machines à emballer MecaPack (250 employés), le transporteur Mousset (3 350 personnes), ou le leader de l'agro-alimentaire Fleury Michon (3 500 employés), entre autres.

Les responsables de ces sociétés, eux-mêmes tombés sous le charme ou sous l'emprise de ces vendeurs de poudre aux yeux, ne jurent désormais plus que par l'Ennéagramme ! N'hésitant pas à soumettre leurs cadres, voire les membres de leur famille, à la moulinette de ce prêt-à-penser. Leur objectif est double : tenter de remanier et optimiser la dynamique de leurs équipes en s'appuyant sur cette numérologie sulfureuse... Mais espérer aussi que nombre de leurs employés vont se conforter à ce modelage comportemental assujettissant, renonçant alors à la défense de leurs droits salariaux.

Cependant, l'expérience menée par Fleury Michon a fini par titiller la presse, qui nous apprend qu'en 2023 ce sont près de 370 000 euros qui ont été dilapidés par l'entreprise dans cette technique illusoire.

Lors du Comité Social Économique de septembre dernier, le Directeur général de la production de Fleury Michon affirmait être adepte de cette méthode douteuse depuis plus de 15 ans, et revendiquait d'avoir fait entrer dans l'entreprise le coach nantais spécialiste de l'Ennéagramme, Serge Masserot.

Depuis, c'est une guerre de tranchées entre la direction et la CGT. Cueillie à froid à l'été

2023, depuis janvier la direction multiplie les demandes de sanctions à l'encontre des membres de la CGT, faisant feu de tout bois. Ainsi, en quelques mois, c'est une dizaine de militants CGT, qui pour des prétextes généralement futiles, se sont retrouvés convoqués pour des sanctions symboliques, voire une absence de sanction.

Très récemment, Fleury Michon a été condamnée par le

conseil des Prud'hommes pour avoir, sur la base d'un prétexte anodin, abusivement licencié un salarié membre de la CGT. La direction en est finalement arrivée à remettre en cause la notion même du droit de grève.

Cela commence à faire du bruit et l'Humanité a récemment relaté le conflit, de même que FR3 Pays de Loire, qui a diffusé un long reportage sur cette étrange histoire. La Miviludes est également alertée⁶. Affaire à suivre. Mais revenons un instant sur le coach nantais, Serge Masserot, et ses activités à l'Université d'Angers, notamment. Personnage qui, outre l'Ennéagramme, promeut également d'autres approches pointées par la Miviludes, comme l'Analyse transactionnelle. Une technique, qui nécessite généralement de se mettre psychologiquement à nu devant le groupe ou les collègues stagiaires, conduisant ensuite à de douloureux phénomènes de décompensation...

À Nantes, c'est à l'Institut de Recherche Technologique Jules Verne qu'il intervient, proposant des cycles de formation à l'Ennéagramme aux futurs docteurs en physique ou en mécanique. On le retrouve aussi à l'Université d'Angers, où par un curieux tour de passe-passe il a, pendant plusieurs années, pu bénéficier d'un poste de professeur d'université vacataire. C'est ainsi qu'il propose aux étudiants de l'école d'ingénieurs Polytech de devenir des « Ennéamis ».

On est en droit de s'interroger sur la perméabilité, tant de la part du secteur privé que de la fonction publique, à l'encontre de tels bonimenteurs ésotériques.

Arnolphe

Les jours d'avant...

Projet fédéral, élections européennes, et écologie

28 mai 2024 : les élections européennes se rapprochent. Sonia Devillers sur France Inter reçoit Marion Maréchal. Elle interroge la tête de liste Reconquête sur ses propos transphobes à l'égard de l'actrice transgenre Karla Sofia Gascon, primée à Cannes.

Cette dernière a porté plainte pour « outrage sexiste » et six associations pour « injures transphobes ». Marion Maréchal maintient sa position et finalement, la journaliste lui pose la question : « *Quelle différence y a-t-il entre la défense de la famille que vous proposez et celle que proposait le Maréchal Pétain ?* ». Marion Maréchal répond : « *Quand j'entends cette question, je me rappelle pourquoi j'ai envie de privatiser l'audiovisuel public* ». Dès la fin de l'émission, France Inter reçoit un abondant courrier, des soutiens mais surtout des critiques sur la conduite de l'interview. Les réseaux sociaux et les chaînes de télé « Bolloré », C8 et CNews, vilipendent et injurient Sonia Devillers.

1er juin : manifestation à Angers

Des associations, collectifs et syndicaux, appellent à une manifestation à Angers, contre les idées de l'extrême droite. 200 personnes sont présentes.

2 juin : Deux émissions de France-inter sont dans le collimateur de la direction

L'émission écolo « La Terre au carré » préserve son avenir après avoir été menacée. L'autre émission est celle de Charline Vanhoenacker, amputée d'une heure ce dimanche en l'absence de Guillaume Meurice, suspendu par la chaîne pour avoir réitéré sa blague sur Netanyahu, comparé à « une sorte de nazi, mais sans prépuce » et d'Aymeric Lompret, solidaire de son ami. Djamil le Shlag, autre chroniqueur solidaire, a démissionné en direct. Il est reproché aux deux émissions de faire passer France Inter pour une radio de gauche, voire de gauchistes.

5 juin : Charlie Hebdo

À la veille de la commémoration des 80 ans du débarquement en Normandie, la couverture de Charlie Hebdo est d'un cynisme désespérant, qui montre Jordan Bardella piétinant joyeusement les cadavres des soldats alliés en hurlant : « Ils ne sont pas morts pour rien ! ».

L'éditorial de Riss qui renvoie dos à dos tenants et détracteurs de l'Europe est encore très pertinent.

7 juin : Fol 49, projet fédéral et écologie

Relecture du nouveau Projet Fédéral de la FOL49, à la recherche des dernières coquilles. Malgré l'attention de plusieurs lecteurs, il s'en découvre toujours de nouvelles. C'est agaçant comme la pluie de ce printemps. Mais il est temps de parvenir à un texte épuré de toute erreur, puisque l'Assemblée Générale de la FOL49 aura lieu dans 3 jours. En préambule de l'Assemblée statutaire, trois ateliers permettront à chacun de prendre connaissance du Cap que s'est donné la FOL (S'engager, pour une République Laïque et Sociale, au service d'une société équitable et solidaire), se déclinant avec 2 Ambitions (d'une part fédérer, mettre en réseau, valoriser, et d'autre part, émanciper par l'éducation, la formation, la culture et le sport). En les formalisant, le projet se situe dans le prolongement des actions de la FOL de ces dernières années. Ce qui est novateur dans celui-ci est la prise en compte des deux enjeux actuels de notre époque, le numérique et l'écologie.

Il est ainsi question d'intégrer l'urgence et la transition écologique pour habiter ensemble un monde commun, avec en particulier le renouvellement de nos pratiques d'éducation à la nature et d'éducation à la transition écologique.

L'Anjou Laïque, journal de débats, n'est pas dans sa ligne éditoriale opposé à toute défense des écologistes ou dénué de sensibilité à l'égard des questions écologiques. On peut donc envisager que dans ses prochains numéros, l'AL propose de nouveaux articles et réflexions sur les conséquences du réchauffement climatique, l'obligation de parvenir à limiter ce réchauffement, les méga-bassines, l'utilisation des pesticides, et tant d'autres sujets...

7 juin au soir : Dîner chez des amis

Leur maison est située dans une commune proche de l'aéroport de Nantes-Atlantique. Comme le temps le permet, apéro en extérieur. Quelques avions au décollage passent au-dessus de nous. Interrogés sur les nuisances causés par l'aéroport, les amis les jugent limitées et confirment, comme les pilotes à l'époque, que le déménagement de l'aéroport à Notre-Dame des Landes au prix de la destruction de zones naturelles humides n'était absolument pas justifiée.

La conversation roule sur les élections européennes toutes proches. Il est question du score promis à l'extrême droite, et de son concept fourre-tout d'écologie punitive qui annule tout débat et recherche de solutions par rapport aux problèmes posés par la crise

écologique.

8 juin : manifestations d'écologistes

La première, qui reçoit un écho national, s'oppose à l'autoroute A69. Bien qu'interdite, elle rassemble plusieurs milliers de personnes, pour la plupart pacifiques et qui ne comprennent pas avec raison comment on peut détruire des terres agricoles et des arbres centenaires pour un gain de temps de 20 minutes payé très cher au péage. Mais des groupes, minoritaires, sont là pour en découdre avec les forces de l'ordre. La manifestation se termine malheureusement avec la même violence qu'à St-Soline.

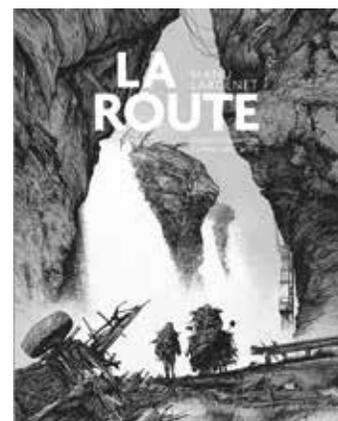
La deuxième manifestation est locale, à Verrières en Anjou, et rassemble une centaine de manifestants à vélo qui s'opposent à l'extension de la zone industrielle. Là encore, destruction de terres agricoles, haies, milieux humides pour installer des entreprises comme la plate-forme logistique du distributeur discount « Action ». Lire à ce sujet le dernier numéro de « la Topette ». Pas d'incident.

9 juin : Jour d'élections européennes

Au bout de 7 ans de macronisme, victoire écrasante de l'extrême droite aux élections européennes. Emmanuel Macron joue son va-tout en annonçant la dissolution de l'Assemblée nationale, prenant le risque sidérant de permettre au RN d'accéder au pouvoir. Quand ce numéro paraîtra, quel sera le gouvernement de la France ?

JL Veillé

PS : D'un cauchemar l'autre : le roman « La route » de Cormac Mc Carthy, prix Pulitzer 2007, est un récit glaçant et poignant qui raconte l'errance d'un père et son fils dans une Amérique post-apocalyptique. Le français Manu Larcenet l'a traduit en BD, en parvenant à restituer magnifiquement par ses images la puissance du texte. La BD s'arrache en librairie. Lecture déconseillée à toute personne dépressive.



Après la dissolution du 9 juin

En ce jour 12 juin, impossible de savoir quelles seront les forces en présence le 30 juin.

En tant que laïques conséquents nous devons, pour le moins, nous démarquer des listes xénophobes qui rejettent a priori certaines communautés. En tant que laïques engagés pour un gouvernement réellement « Du peuple, par le peuple, pour le peuple » et d'une politique émancipatrice le permettant, nous devons voter à gauche. Une vague d'extrême droite pouvant submerger le parlement, dans chaque circonscription, nous devons donc faire barrage à cette éventualité. Si, lors des élections européennes à la proportionnelle nous pouvions préférer des candidats soucieux de préserver une autonomie française à des candidats fédéralistes aspirant à une Europe puissance ou le contraire, il faudra, même à contrecœur, faire l'impasse sur notre prédilection. Ceci étant dit, « les couleuvres à avaler » ne doivent pas être trop grosses tant pour les parties prenantes que pour les électeurs. Imposer, par exemple, dans un programme commun le refus de l'énergie nucléaire alors que des militants de gauche pensent qu'un mix énergétique est une solution tant pour

le climat que pour l'économie entraînerait des défections à une union circonstancielle. Il va de soi qu'imposer à tous le choix d'un mix énergétique aurait le même effet dévastateur. La conjoncture et le mode de scrutin aux élections législatives obligent à une union dès le premier tour. La conjoncture, nous l'avons déjà exprimée, c'est le danger d'une prise de



pouvoir par l'extrême droite. Et, un scrutin uninominal majoritaire à deux tours sélectif et injuste est la deuxième raison. Selon les modalités de ce scrutin, pour pouvoir se représenter au deuxième tour, il faut obtenir, en votes exprimés, 12,5 pour cent des inscrits. C'est loin d'être évident lors d'une période de faible participation accentuée par le fait que les bulletins nuls sont classés dans les non exprimés. Si la gauche partait en ordre dispersé

selon les programmes propres à chaque parti, légitime dans une proportionnelle, dans ce type de scrutin, l'hécatombe au premier tour pourrait priver la gauche d'une présence au second. Pour assurer cette présence dans la plupart des circonscriptions, il faut concentrer les votes de gauche sur une seule candidature. L'union est donc un passage obligé. Faire barrage c'est bien, mais, en plus, laisser espérer gagner, c'est mieux. À cette fin, à défaut d'une liste exhaustive de mesures contraire à une large union, un programme minimum d'objectifs décisifs visant à inverser l'application d'une politique néo-libérale néfaste au plus grand nombre est indispensable et nécessaire. Le pouvoir d'achat, la réforme des retraites, la suppression de la réforme chômage, le rétablissement de l'impôt sur la fortune... devraient être quelques-unes des questions retenues. Et pour ce qui reste des points de divergence des référendums d'initiative populaire ou parlementaire pourront être organisés. En ce jour du 12 juin, c'est ce que peut souhaiter un militant laïque engagé.

J. P.

Politique

À lire, surtout depuis la dissolution du 9 juin

DAVID CAYLA
PHILIPPE LÉGÉ
CHRISTOPHE RAMAUX
JACQUES RIGAUDIAT
HENRI STERDYNIK

PENSER L'ALTERNATIVE

Réponses
à quinze questions
qui fâchent

fayard

Peut-on encore espérer dépasser le capitalisme ? Oui.
Le protectionnisme est-il nécessaire ? Oui.
Pouvons-nous nous passer du nucléaire ? Non.
La dette publique représente-t-elle un danger ? Non.
Peut-on défendre et améliorer notre modèle social, qualifié par certains de « trop généreux » ? Oui.
Le revenu universel est-il un leurre ? Oui.
La décroissance est-elle une solution ? Non.
Le fédéralisme européen est-il une solution ? Non.
Etc.

En lisant ce livre vous comprendrez pourquoi.

Cinq économistes de renom, membres du collectif des Economistes atterrés, ont mis leurs compétences en commun pour répondre à quinze questions qui fâchent. Leurs réponses constituent la trame d'un programme alternatif. Les débats sont ouverts...

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Noir

Le noir est-il une couleur ?

Réponse de la devinette précédente : Pression atmosphérique

C'est le poids de la colonne d'atmosphère au-dessus de nous. Avec l'altitude sa hauteur diminue donc la pression. Blaise Pascal le supposait. Il demanda à son beau-frère de hisser un baromètre au de Puy de Dôme, à 1465 m. La hauteur de la colonne de mercure du baromètre diminua d'environ 9 cm par rapport à sa valeur à Clermont Ferrand. Cela validait l'hypothèse du savant.

L'unité légale de pression, le Pascal (Pa) est la pression exercée sur une surface de 1 m² par une force de 1 Newton (1 N). La pression atmosphérique normale est de 1013 hPa (1,013.10⁵ Pa). Au niveau de la mer, à une température de 20° C, la masse volumique de l'air est de 1,204 kg/m³. Si vous vous élevez de 100 m, la diminution de pression est égale au poids d'une colonne de 1 m² de section, haute de 100 m. Vous obtiendrez 11,8 hPa. Pour des élévations plus importantes une formule précise existe qui tient compte des paramètres négligés dans notre calcul approché, comme la température de l'air.

Y. M-M.

Mots croisés de Mado.

Solutions au prochain numéro

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2		■							■	
3							■			
4				■				■		
5				■						
6										■
7			■							
8						■				
9		■			■					
10				■						

Solution mots croisés A.L. n°147

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	P	R	I	N	T	E	M	P	S	■
2	L	U	M	I	E	R	E	S	■	T
3	E	R	I	E	■	G	R	E	E	R
4	N	A	T	T	E	■	L	U	N	E
5	I	L	E	■	M	E	U	D	O	N
6	T	I	R	A	N	T	■	O	N	T
7	U	T	O	P	I	E	■	■	■	C
8	D	E	N	T	■	T	A	T	A	I
9	E	■	S	E	R	A	P	H	I	N
10	S	E	■	S	A	T	I	E	T	E

Horizontalement :

1 Partiront. 2 Conduire. 3 Tenir pour vrai / Poisson de la méditerranée. 4 Mois d'été / note de musique / A exprimé sa joie. 5 Frontière espagnole lue à l'envers / Glace. 6 Trois à Rome / Atone. 7 Augmentas / Salan. 8 Artère / Pris. 9 Ange. 10 Rivière bretonne / Sorte.

Verticalement :

A Estivalière. B Battait. C Appareil de cuisine. D Affection /Inapte. E Désert de sable renversé / Ecrivain français du 20 siècle. F Agaçons. G Dieu égyptien / Etat européen / Possessif. H Pépites / Casier . I Stoppant. J Fanée / Crochet.

L'Anjou laïque N° 148

Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication

Jack Prout

Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Hugues Gascan, Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau, Jean-Luc Veillé

Collaboration

Armelle Chaye, Pierre Michel, Dominique Delahaye

Mise en page

FOL49, Jack Prout

Imprimerie

Ateliers Paquereau
8 Bld Bretonnières
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CPPAP 86832

ISSN 1245-0936

Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,
de nouvelles contributions

anjoulaique.blogspot.com

mail : anjoulaique@gmail.com

 **contact**
Librairie • papeterie
3 rue Lenepveu ANGERS

Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

14 euros

20 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque
14 bis avenue Marie Talet
49100 Angers

Abonnement en ligne sur
anjoulaique.blogspot.com
rubrique "ABONNEMENT"

Une nouvelle d'Armelle

Tout une vie...

Mon corps prend forme dans le feu.
Je lui résiste, Je ne ressens aucune brûlure.
Une main me tire hors de ce bain bouillonnant.
Elle me façonne avec l'amour du geste bien fait.
Les courbes de mon corps sont plutôt harmonieuses.
En guise de tête, c'est un anneau qui se profile,
Puis, la main modèle avec patience une forme semblable à une olive
Qui crépite au fur et mesure qu'elle se révèle.
C'est mon cou.
Soudain, un souffle puissant me soulève, je suis prise en tenaille.
Je ne ressens aucune douleur.
Mon corps s'allonge aux sons des martèlements, ce sont mes jambes.
Elles ne font qu'une, laissant place à une longue tige.
Il me reste au bout de celle-ci comme un amas de chair encore fumant.
Je n'ai pas le temps de m'en inquiéter que déjà la main s'en occupe avec dextérité.
Mes pieds apparaissent alors bien symétriques, pas très mobiles mais ils me plaisent.

je suis alors plongée dans le noir. Je sens mon corps se durcir et se refroidir.
J'entends des pas, la lumière qui refait surface, cette main qui me prend avec douceur,
m'enveloppe dans un morceau de tissu très doux. Une autre chaleur m'envahit.
Elle me dépose sur une sorte d'établi.
Les poils de martre d'un pinceau m'habillent
d'une robe en or. J'attends...
puis la main revient et pendant de longues minutes,
elle glisse sur moi le morceau de tissu épousant ainsi toutes mes formes.
À plusieurs reprises, elle me soulève, me soupèse, me fait tourner entre ses doigts dans un rai de lumière du matin.
La touche finale est donnée par la brillance qui fera de moi un objet précieux.
Il règne dans la pièce un parfum d'humilité et de bonheur, celui du geste accompli.
Je comprends alors que j'aurai un rôle à jouer et à ce titre, on me place dans un écrin.
Enfermée dans celui-ci, j'entends le galop du cheval monté par le messager chargé



de me faire arriver à destination.
Je dois trouver chaussure à mon pied en trouvant le pêne dans lequel je pourrais m'introduire.
Pour l'heure, je suis accrochée à la ceinture d'un bel officier de l'armée qui en a la noble charge. J'attends avec impatience le jour où la porte s'ouvrira...
Aujourd'hui, je fais toujours l'objet des convoitises. On vient m'admirer dans le cabinet de curiosités du château du prince à qui j'ai été fidèle.

Armelle

Sciences

Brèves écologiques

Rien n'est simple

Des études récentes montrent que la diminution de la pollution de l'air par les particules fines, donc l'amélioration de la qualité de l'air, entraîne une augmentation mesurable du réchauffement climatique que l'on cherche à ralentir. Ne parlons pas de le diminuer. L'explication est simple. Les particules fines en suspension dans l'air réfléchissent le rayonnement solaire en direction de l'espace et diminuent donc le réchauffement. À l'inverse moins de particules fines conduit à plus de rayonnement donc plus de réchauffement ! . Alors que faut-il privilégier, la diminution de la pollution de l'air ou la lutte contre le réchauffement climatique en négligeant la pollution de l'air ? À vous de choisir !

Rien n'est simple, bis

En Bretagne, de la farine de blé noir, bio a intoxiqué 49 personnes fin avril 2024. L'ARS de la région a fait retirer du marché tous les lots du produit incriminé. Du



datura, une plante hautement toxique, poussait dans les champs de blé noir bio. Au moment de la moisson ses graines se sont mélangées aux graines du blé ce qui explique la présence du datura dans la farine. Le datura est très difficile à éliminer dans les champs. Seule solution efficace l'épandage d'un produit phytosanitaire. Mais c'est interdit en agriculture bio. L'arrachage manuel est impensable économiquement parlant.
Que faire : utiliser un produit interdit ou

accepter le risque d'une grave intoxication ? À vous de choisir.

Rien n'est simple, ter

En République Fédérale d'Allemagne, la pression des partis Verts a imposé l'arrêt définitif de la production d'électricité d'origine nucléaire. Malgré l'augmentation de la part des énergies renouvelables, la RFA reste largement dépendante des combustibles fossiles pour son électricité. Conséquence, la production électrique émet 10 fois plus de CO2 en Allemagne qu'en France. Dilemme, arrêter le nucléaire et accepter des émissions de CO2 élevées qui augmentent le réchauffement climatique ou privilégier la lutte contre le réchauffement climatique et en tirer la conclusion logique, favoriser la production d'électricité d'origine nucléaire. Les Allemands ont choisi !

YMM